

Exposition d'artisanat mexicain à Rivière-du-Loup

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — C'était une grande première, ces jours derniers, au Musée du Bas-Saint-Laurent, à Rivière-du-Loup: une exposition internationale, qui a été inaugurée par le consul général du Mexique au Canada, M. Daniel Galan Méndez.

Il s'agit d'une présentation qui se poursuivra jusqu'au 29 mars, soit une collection de photos réalisées par le célèbre photographe américain Donald Cordry, qui ont été regroupées sous le titre "Les autochtones du Mexique".

Réalisée par la Direction générale des cultures populaires de l'éducation publique du Québec, l'exposition Donald Cordry comprend encore un choix de costumes traditionnels et de pièces artisanales de la civilisation mexicaine indigène.

M. Méndez a notamment remarqué que l'exposition avait un double objectif, soit d'une part de rendre hommage à un homme dont la vie a été consacrée aux études et à la recherche des peuples autochtones du Mexique et, d'autre part, de faire connaître les aspects les plus précieux des cultures indigènes de son pays, que le célèbre photographe a si



Le Soleil, Réal Laberge

L'exposition internationale du Musée du Bas-Saint-Laurent, à Rivière-du-Loup, comprend des costumes et des objets de la civilisation mexicaine en plus des photographies de Donald Cordry présentant les "autochtones du Mexique".

brillamment captées dans les pièces de la collection présentée.

Une première

Le diplomate mexicain et son épouse, ainsi que l'attachée culturelle de l'ambassade du Mexique, Mme Mercedes Kingsbury-Skinner, le consul

honoraire du Mexique à Québec, Mme Madeleine Charland-Therrier, et la directrice du Programme international des musées nationaux, Mme Marie Couturier, ont été accueillis par le maire de Rivière-du-Loup, le Dr Yves Godbout, les conseillers municipaux et le vice-président du

Musée du Bas-Saint-Laurent, M. Romuald Pelletier.

Faisant écho aux difficultés connues par l'établissement régional dans son approche initiale comme un musée archéologique, M. Romuald Pelletier a remarqué qu'un premier pas vers un renouveau a été accompli par une ap-

proche donnant plus d'importance à la dimension régionale et à la diversité.

"C'est une relance qui se poursuit ce soir à un plus haut plateau", a-t-il souligné, avec cette première présentation internationale réalisée au musée, "où nous avons les gens et l'équipement pour ce faire", a no-

tamment ajouté M. Pelletier.

Le directeur général, Johanne Larochelle, a d'autre part rappelé que le Musée du Bas-Saint-Laurent inaugurerait le même soir une exposition du Musée d'art contemporain intitulée "Artistes américains contemporains".

Donald Cordry

Né en 1907 à Minneapolis, Donald Cordry est un artiste de formation et de métier qui a fait ses études dans son Minnesota natal, puis plus tard, à New York. Il s'est d'abord

fait connaître par ses belles marionnettes taillées dans le bois, puis comme dessinateur en chef de la troupe anglaise de marionnettes de Tony Sarg.

Dès 1932, Cordry se rend au Mexique, à la recherche de sujets pour ses tableaux. Il est bientôt fasciné par ce pays qu'il visite à cheval jusqu'aux villages situés derrière les collines de Taxco.

Captivé par les différents groupes indigènes qui constituent le précieux mélange culturel mexicain, il s'installe dans les villages reculés pour y

exercer ses talents de brillant photographe, peintre, dessinateur et chercheur d'une grande culture.

C'est ainsi que Donald Cordry a entre autres légué au Mexique deux des études les plus importantes sur les textiles et les masques mexicains: "Mexican Indian Costumes et Mexican Masks".

De ces images prises avec une patiente perspicacité, la Direction générale des cultures populaires du secrétaire de l'éducation publique du Mexique signale qu'elles "sont un re-

gistre de valeur inestimable des personnes et des coutumes déjà disparues".

Dans de nombreux cas, ajoute le témoignage mexicain, ce sont là les seuls témoignages de la vie de certains groupes indigènes qui n'existent plus, ou qui sont devenus méconnaissables à la suite d'un changement extrême des conditions culturelles, "et peut-être le seul véhicule qui nous permette d'intégrer à notre culture certains aspects d'un Mexique qui n'est plus".

Organismes communautaires

Un objectif de \$10,000 à Rimouski

par J.-Claude PAQUET

RIMOUSKI — Le Regroupement des organismes communautaires et culturels de Rimouski a annoncé en fin de semaine l'ouverture officielle de sa campagne de financement qui doit se poursuivre jusqu'au 12 avril et dont l'objectif a été fixé à \$10,000.

Le responsable de la campagne de financement du ROCCR, M. Pierre Montgrain, a précisé que la campagne débutait par la visite de l'ensemble des syndicats et des clubs sociaux de Rimouski, afin de sensibiliser ces organismes sur les objectifs et le rôle du ROCCR, ainsi que de solliciter un appui financier.

En outre, des kiosques d'information seront présents au cours du prochain week-end dans cinq autres centres commerciaux de Rimouski. On mettra également en vente une brochure en céramique créée par une artisane de la région, Mme Brigitte Bernier, au coût de \$4.

La campagne se terminera le 12 avril par un radio-téléthon, de 8h à 19h, sur les ondes de CKLE-FM et au canal de la Télévision Bas-Saint-Laurent. Le téléthon sera diffusé à compter de midi

dans la grande salle du sous-sol du centre communautaire et le public y est invité. Gaston L'Heureux sera l'animateur du spectacle qui se déroulera avec des artistes qui ont accepté de participer bénévolement.

Il y aura également ce même jour, entre 19h et 20h30, partie de basketball, en chaises roulantes, entre l'équipe de basketball des handicapés et une équipe composée de membres du ROCCR. Cette partie se déroulera à la païestre du cégep de Rimouski.

Enfin, la soirée du 12 avril se terminera par un souper communautaire, dans la grande salle du centre communautaire et culturel, au coût de \$5.

M. Montgrain a expliqué que les sommes recueillies au cours de la campagne de financement serviront en premier lieu à l'installation au centre de rampes d'accès pour handicapés, ainsi qu'à la rénovation de l'ascenseur, qui n'est pas en état de fonctionner. L'organisme a d'autres besoins pressants, comme l'aménagement de locaux pour des groupes de personnes handicapées, l'aménagement de la grande salle du sous-sol, et l'isolation du centre, mais on procédera, a-t-il expliqué, selon l'ordre des priorités.



Pour ceux qui se veulent bien informés.

"À L'HEURE DE LA CAPITALE"

RICHARD GIGUÈRE
JEAN-RENÉ MARCHAND

**DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7h00 à 8h00 A.M.**

ÉMISSION D'INFORMATIONS
NOUVELLES INTERNATIONALES
NATIONALES
RÉGIONALES
LOCALES
REVUE DE PRESSE
SPORT

Au rythme des saisons

dans nos régions

Interim au CRD de Rimouski

RIMOUSKI — En attendant que le poste de directeur général du Conseil régional de développement de l'Est du Québec soit comblé, le conseil d'administration de l'organisme a décidé de confier l'intérim de la direction à M. Doris Arsenault.

M. Arsenault est au service du CRD depuis près de deux ans et était responsable du bureau territorial de la Gaspésie. Originaire de cette région, on estime que M. Arsenault a acquis au cours de ses expériences une bonne connaissance de la réalité globale de tout l'Est du Québec.

La première tâche de M. Arsenault sera de participer à la table provinciale de négociation des Conseils régionaux de développement associés du Québec avec l'OPDQ. Le CRD rappelle qu'il est toujours à la recherche d'un directeur général.

Nadeau aux assises

Pierre Nadeau, de Saint-François d'Assise, dans le comté de Bonaventure, a été envoyé aux assises pour y subir son procès sous l'accusation de meurtre au premier degré.

Ainsi en a décidé le juge Mark Dubé au palais de justice de New-Carlisle, à l'issue de l'enquête préliminaire de l'accusé. Me R. Lévesque est le représentant de la Couronne dans cette cause et Me Lucien Grenier défend le prévenu.

Agé de 25 ans, Nadeau est accusé d'avoir assassiné Marc Francoeur, âgé de 24 ans, de Nouvelle, en Gaspésie, le 13 janvier dernier.

La poursuite a fait entendre cinq témoins. L'accusé ni sa concubine n'ont témoigné. Le principal témoin a été Richard Landry, qui était présent lors du crime reproché à Nadeau.

Marc Francoeur a été abattu d'une balle provenant d'une carabine 30-30 alors qu'il se trouvait à la maison où Nadeau et Linda Caissy-Quellet, âgée de 29 ans, habitaient à Saint-François d'Assise.

Selon la version du principal témoin qui avait été entendu lors de l'enquête du coroner, le coup de feu a claqué à la suite d'une discussion entre Francoeur et Nadeau.

L'agent Jocelyn Saint-Onge, de la brigade du crime contre la personne de la Sûreté du Québec à Rimouski, a mené l'enquête policière avec des agents du poste de Matapédia.

Le rôle des assises du palais de justice de New-Carlisle doit être appelé le 19 mai.

Dr Marcel Tremblay
Optométriste
EXAMEN DE LA VUE LUNETTES
Et verres de contact
Jours et soirs sur rendez-vous
524-2869
973, 3e Av., Limoulu, Québec

Dinez ou vous magasinez

Restaurants libre-service Eaton

Menu spécial pour la St-Patrice!
Le mardi 17 mars

Au menu:

ragoût d'agneau irlandais,
petit pain et beurre,
dessert spécial,
café, thé ou lait

3.25

Restaurants EATON

"J'en mange du saint-germain"

De 11:00 heures à 20:00 heures, du lundi au vendredi, prélevez-vous du menu du jour à 3,25 \$ seulement. Un choix différent chaque jour, des assiettes bien garnies. Quel délice...

saint-germain

STE-FOY chemin ste-foy SILLERY sheppard CHARLESBOUG boul. h. bourassa

Petite Addition

Grand restaurant

***8,95\$**

mini-soupe à l'oignon gratinée ou soupe du jour
un service au bar-salade

au choix:
brochette de filet
filet mignon (6 oz/170 g) sauce champignons
surlonge junior (8 oz/227 g)
côtelettes d'agneau
crevettes niçoises
coquille st-jacques

Le JACRE
boul. Laurier/rue Fournier
Ste Foy 651-4055

... à des prix qui vous permettent de manger encore au restaurant.

* Pour notre menu du midi, soustraire encore!

Hydro-Québec double la puissance de Manic 5

Textes et photos de Jean Didier FESSOU

MANIC-CINQ — Départ de Baie-Comeau vers 8h du matin en compagnie de Gilles Dubé, à bord d'une confortable limousine hydro-québécoise. Après trois heures de route difficile et dangereuse sur la neige et le verglas (la route 389 a tué plus de travailleurs que la construction du barrage elle-même), la vue tant attendue du barrage Daniel-Johnson dévoile un peu. L'ouvrage semble moins imposant qu'il ne paraît en photographie et la belle ordonnance des lieux est bouleversée par un chantier de construction.

Simple illusion d'optique que cette vue de la fatigue du voyage. Cette première impression se dissipe ra-

pidement pour faire place à l'émerveillement devant la beauté et la grandeur de ce monument. Presque une cathédrale à la gloire des temps modernes.

Mais le but de ce long voyage était ailleurs. Depuis quelques semaines déjà, l'emplacement de Manic-Cinq bourdonne d'activités et les "mastodontes" de chantier ont commencé à déplacer des montagnes de terre et creuser des trous dans le roc.

En effet, les ingénieurs d'Hydro-Québec ont décidé d'ajouter une puissance supplémentaire de 1,000 mégawatts aux 1,300 mégawatts que produit déjà Manic-Cinq. Et ce, pour répondre à la demande accrue de l'électricité lors de certaines périodes de pointe.

Durée des travaux: cinq années. Nombre de travailleurs: 500 lors de la période de pointe. Coût des immobilisations: \$594 millions auxquels s'ajouteront des montants non encore autorisés. A savoir \$41 millions pour la ligne de transport de Manic-Cinq au poste Micoua et \$100 millions pour les postes de transformation. Une facture de \$735 millions.

A ce montant et pour fin de comparaison économique, les comptables d'Hydro-Québec ont prévu une somme de \$66 millions, pour le développement du réseau de transport après 1985, une somme de \$30 millions pour l'exploitation et l'entretien durant 50 ans et, enfin, une dernière somme de \$74 millions pour le coût des pertes de transport durant 50 ans. Soit un grand total final de \$904 millions en dollars constants de 1985.

Simple et grandiose

Malgré l'importance des sommes ainsi investies, les spécialistes d'Hydro-Québec affirment que l'énergie hydro-électrique demeure une source énergétique fiable, abondante et relativement peu coûteuse.

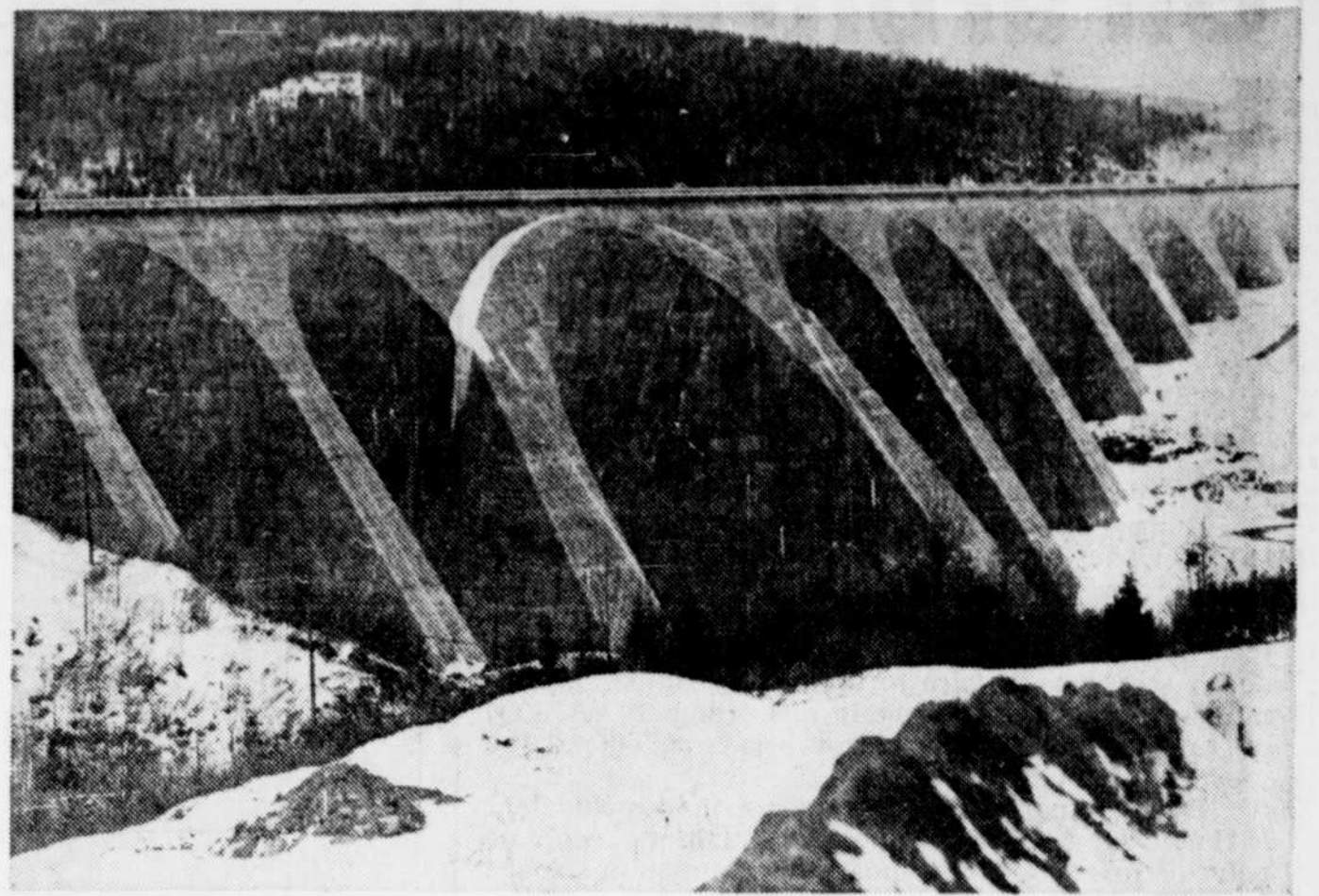
Gilles Dubé, relationniste à Hydro-Québec, explique:

"Pour obtenir de l'électricité il suffit de placer un générateur sur une rivière. La force du courant de la rivière permettra à un rotor de tourner à grande vitesse dans un stator. La friction électromagnétique entre les deux dégagera du courant électrique. Pour contrôler le débit d'eau, pour régulariser sa vitesse et s'assurer un approvisionnement il suffit d'élever un barrage..."

Sur le papier, tout cela est simple. Dans la réalité, c'est tout simplement grandiose.

Ainsi, Manic-Cinq sera dotée d'une nouvelle centrale, à gauche du barrage Daniel-Johnson, en face de la première. D'une puissance de 1,000 mégawatts, cette centrale sera équipée de quatre générateurs fabriqués par Marine Industrie à Sorel.

L'eau sera puisée à même dans la réserve et la prise installée à gauche du barrage, et dirigée vers la centrale par une galerie d'amenée et quatre conduites forcées. En plus de la centrale et de la galerie des transformateurs, les ingénieurs d'Hydro-Québec creuseront, à même le roc et le granit, une galerie d'accès permanente à la prise d'eau, une galerie



Le barrage Daniel-Johnson, un véritable monument à la gloire des Québécois en matière d'hydro-électricité.



Ce trou dans le roc, c'est la galerie de fuite de la centrale.

d'accès permanente à la centrale et une galerie de fuite.

Presque un jeu d'enfants pour ces ingénieurs et ces travailleurs qui, d'une Manic à l'autre passant par les chantiers de la Baie James, ne vivent qu'au rythme des barrages d'Hydro-Québec.

A l'exemple de l'ingénieur des travaux, M. Johnny Colasurdo, 33 ans, qui vit depuis 10 ans sur les chantiers. Sa femme et ses deux enfants, 6 ans et 3 ans, n'ont jamais connu d'autre vie. Pour la première fois, cette année, ils vivront ailleurs que dans les roulottes de chantier et M. Colasurdo, la deuxième personne en importance sur le chantier après M. Jacques Brûlé, administrateur des travaux, a installé sa petite famille à Baie-Comeau. Deux fois par semaine il descend en ville pour retrouver les siens.

Les règlements de la construction

D'ailleurs les temps ont bien changé depuis les premiers travaux de Manic-Cinq. Ce n'est plus la saga des Québécois que chantait Pauline Julien et que même les Français de France fredonnaient, à l'époque.

La vie dans les chantiers d'Hydro-Québec s'est modernisée et le mythe y a perdu au profit du confort et de la qualité de la vie. Pour quelques années, les travailleurs de Manic-Cinq profiteront, en plus des commodités habituelles, d'une chapelle, d'un centre socio-récréatif, d'une brasserie et autres aménagements. Sans compter la proximité de Baie-Comeau qui rompra, le temps d'une fin de semaine, l'isolement du chantier.

Et puis la plupart des travailleurs seront recrutés dans la région puisque

les contracteurs devront se plier aux règlements de l'Office de la construction qui les obligent à recruter en priorité la main-d'oeuvre locale et régionale.

Seule déception des travailleurs, surtout pour les "vieux" qui ont fait la Manic-Cinq: ils doivent prendre leur repas du midi sur les lieux mêmes de leur travail et, à part une soupe chaude, doivent se contenter de sandwiches.

Quant à l'ingénieur des travaux, M. Johnny Colasurdo, il est lui aussi à l'image de ce Québec qui s'est profondément transformé ces dernières années. M. Colasurdo est un Canado-Italien de langue anglaise diplômé en génie civil de l'université McGill.

Depuis qu'il travaille à Hydro-Québec, c'est-à-dire depuis une dizaine d'années, il s'est entièrement francisé...

400 travailleurs sur le chantier cet été

MANIC-CINQ — C'est au mois d'août dernier que commencent les premiers travaux de construction de Manic-Cinq puissance additionnelle. Amenant avec elle une centaine de travailleurs, camions et engins de chantier, la firme Sintra venait de décrocher le premier contrat, au coût de \$13 millions, pour les travaux d'excavation de la galerie d'accès permanente à la centrale et la galerie de fuite.

A la fin de l'année, ces travaux seront terminés.

D'ici un quinzaine de jours, Hydro-Québec doit accorder un second

contrat au montant d'environ \$34 millions, pour la réalisation des travaux d'adduction d'eau: canal d'amenée, prise d'eau, galerie d'accès à la prise d'eau et galerie d'amenée en plus des quatre conduites forcées.

Ces travaux mobiliseront encore une centaine de travailleurs et devraient débuter le 1er mai pour s'achever à la fin de 1983. C'est la firme Louisbourg Construction qui est le plus bas soumissionnaire.

Le troisième contrat d'importance et qui fournira de l'emploi à 75 autres travailleurs concerne les travaux d'excavation de la caverne

centrale et de la caverne des transformateurs et ce, au coût approximatif de \$16 millions. Début des travaux en juin et fin une année plus tard. La firme Construction Saint-Laurent est le plus bas soumissionnaire.

Soit, dès cet été, 275 personnes à l'ouvrage en plus des 80 employés de Hydro-Québec Construction affectés au chantier.

Et lors de la période de pointe de ces travaux, c'est-à-dire entre 1982 et 1984, le chantier mobilisera entre 450 et 500 travailleurs.

C'est la firme J.A. Hubert de Montréal qui sera chargée de les nourrir après avoir décroché le contrat de l'exploitation générale des vivres et couverts au coût de \$8 millions et fournissant de l'emploi à une vingtaine de personnes.

Quant à l'équipement de production, il nécessitera des investissements d'environ \$45 millions dont la plus grosse partie servira à défrayer la fabrication et l'installation des quatre turbines de 250 mégawatts chacune actuellement en chantier chez Marine Industrie à Sorel.

Colloque sur le bénévolat social

par J.-Claude PAQUET

du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région 01 annonçait la semaine dernière la tenue, les 24, 25 et 26 avril, d'un colloque sur le bénévolat social, à l'université de Québec à Rimouski.

L'objectif de la rencontre, dont le thème est "Agir ensemble", est de permettre aux diverses organisations bénévoles de la région de se connaître et d'échanger sur leurs

diverses réalisations. Plus de 700 organismes bénévoles ont été dénombrés dans l'Est du Québec.

Le colloque est ouvert à l'ensemble de la population et aux organisations bénévoles qui oeuvrent plus spécifiquement dans les domaines socio-sanitaires et socio-communautaires et aux établissements du réseau des Affaires sociales.

En invitant les établissements du réseau des Affaires sociales et les organismes bénévoles à un même colloque, le CRSSS espère qu'il

en ressortira des liens de collaboration en vue d'atteindre une plus grande complémentarité. On attend environ 350 personnes à ce colloque, dont le coût d'inscription a été fixé à \$15. La responsable de l'organisation du colloque, Mme Marie-France Champoux, du CRSSS, a précisé que la période de pré-inscription se terminera le 31 mars.

Avec permis Assuré

REPARATIONS

Réparons cuisine, salle de bains, sous-sol, etc.
Portes, fenêtres de toutes sortes — Isolation. Estimation gratuite.

RENOVATION Décor

188, av. Lamontagne, Québec 3 522-2084

CHAUSSURES

CHRISTIAN

LE DERNIER CRI.
Le tout aller à la mode.
Des noeuds écossais qui bougent au rythme de l'été.
En accord avec le tailleur et le pantalon.

\$90.00

* Disponible dans la majorité de nos magasins

AUX ANCIENS

DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

PROJET D'AMICALE POUR REGROUPER LES ANCIENS

Le "Comité des Anciens" veut vous informer du projet

Dans ce but, veuillez compléter le billet ci-dessous et le retourner à l'adresse suivante, avant le 1er avril 1981.

COMITE DES ANCIENS, C.N.D.F., 5000, rue St-Félix, Cap-Rouge, Qué. G0A 1K0

NOM: _____
 ADRESSE: _____
 CODE: _____
 TELEPHONE: _____ ANNEE DE PROMOTION _____
 Pour information: (418) 872-8041, poste 34

*Qui a dit que des lunettes c'était de trop...
Nicole Simard*

Jacques Langlois
LUNETTES

HAUTE-VILLE: L'Hôtel-Dieu de Québec 694-5086	LIMOILLOU: 475, 3e Avenue 523-6690	BEAUPORT: 737, avenue Royale 661-0384
---	---	--

Colloque "La Beauce déborde"

Les organismes économiques devraient s'unir

Textes et photo par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Même si dans la Beauce les différents groupements économiques (CEB, SENBI et GEBCI) sont chacun dans leur partie de territoire des leaders locaux, on déplore qu'aucune personne n'assume le leadership régional en Beauce.

Ces groupements économiques devraient se regrouper afin d'éviter qu'il y ait trois Beauces lors de la venue des MRC. Un tel front commun de ces organismes permettrait une concertation. La Beauce entière n'aurait dès lors qu'une voix.

De telles suggestions ont été faites par les participants de l'atelier "la Beauce industrielle" au colloque socio-économique du Conseil de développement de la Chaudière (CDC) tenu en fin de semaine, à Beauceville, sous le thème "La Beauce déborde" avec la participation d'une soixantaine de personnes, sous la présidence de M. Julien Turcotte, de Ville Sainte-Marie de Beauce.

Du côté financement régional, il en est ressorti une certaine satisfaction des établissements qui sont en place soit les Caisses d'entraide

économique, la SODEQ Beauce-Appalaches et la Caisse d'établissement de la Chaudière, lesquelles pouvaient répondre aux besoins de la PME.

Toutefois, on a souligné un manque de représentativité des banques à charte dans les municipalités de Beauceville, de Saint-Joseph et de Sainte-Marie.

Le marketing

Selon les participants, les différents produits fabriqués par la PME beauceronne sont souvent perçus comme étant à des coûts inférieurs

aux compétiteurs des autres régions.

Par contre, l'on croit plutôt que l'entrepreneur voit à satisfaire son client en lui fournissant un produit de qualité, du service et un prix compétitif.

C'est pour ces raisons, a-t-on fait remarquer, "que la PME beauceronne perche le marché".

L'entrepreneurship

Pour pallier au problème de la relève dans la PME en Beauce, on semble d'accord pour dire que l'entrepreneur beauceron devrait se don-

ner de bons seconds par l'embauche de diplômés universitaires.

Egalement, on ne devrait pas hésiter à avoir recours aux organismes qui pourraient lui procurer cette aide et que les commissariats industriels de la Beauce devraient organiser des sessions d'informations pour sensibiliser davantage l'entrepreneur beauceron à ce sujet.

Commentaire

En résumé, a déclaré au SOLEIL, M. Normand Poulin, directeur général de la SENBI à Sainte-Marie, "la par-

ticipation d'une quinzaine de personnes à cet atelier nous a permis de faire le point sur quelques sujets qui préoccupaient l'entreprise beauceronne".

"De plus, a-t-il dit, nous croyons que les commentaires et recommandations recueillies permettront d'améliorer des lacunes et que cette journée aura permis de connaître davantage nos PME en Beauce".

M. Poulin est d'opinion que cette journée organisée par le CDC devrait avoir une continuité et qu'elle devrait se répéter une fois l'an.

Le tourisme doit être stimulé

BEAUCEVILLE — La concertation de la Beauce et la coordination des actions des différents intervenants aux ateliers "La Beauce industrielle"

et "culture communication" au colloque du CDC tenu à Beauceville, est apparue comme absolument nécessaire pour développer et ven-

dre la Beauce ce qui confirme le rôle de l'Association touristique du pays de l'Érable.

C'est ce qu'a déclaré M. Yvan Fortin, directeur général de l'AT-PE au terme de ce colloque d'une journée organisé par le CDC en ajoutant que "dans le domaine touristique il est donc clair que l'AT-PE se doit de poursuivre ce rôle de concertation et de coordination des intervenants de l'industrie touristique, et ce en étroite collaboration avec le CDC qui a un rôle plus englobant".

Au niveau du développement culturel, M. Fortin est d'opinion "qu'on doit prendre l'ex-

emple pour une véritable concertation culturelle sur la concertation touristique et économique, car dit-il, le développement pour les touristes commence par le développement de soi-même".

A cet atelier, on a identifié quatre pôles de développement culturel-touristique soit:

- événements spéciaux;
- gastronomie;
- paysages;
- et les "chefs-d'oeuvres" c'est-à-dire ce que les gens considèrent comme leur appartenant en propre.

Cette discussion sur ces sujets touristiques, ajoute M. Yvan Fortin,

se poursuivra le 2 mai, à la polyvalente de Saint-Georges de Beauce, dans le cadre d'un "mini-sommet touristique en Beauce".

Mini-sommet culturel

Aussi, on a recommandé la tenue d'un "mini-sommet culturel" et les participants à l'atelier "communications" ont reproché aux mass-médias de la Beauce de négliger l'information sur le côté culturel.

De plus, on a dénoncé la qualité de l'information et du français, tout particulièrement dans le secteur radiophonique.



De gauche à droite, MM. Julien Turcotte, président du CDC, Pierre-André Pomerleau, directeur général de la SODEQ Beauce-Appalaches et Lionel Robert, directeur général du CRD.

Annoncez votre nomination dans **LE SOLEIL**

vous serez connu du jour au lendemain

647-3270



Pour ceux qui se veulent bien informés.

"À L'HEURE DE LA CAPITALE"

RICHARD GIGUÈRE
JEAN-RENÉ MARCHAND

DU LUNDI AU VENDREDI DE 7h00 à 8h00 A.M.

ÉMISSION D'INFORMATIONS
NOUVELLES INTERNATIONALES
NATIONALES
RÉGIONALES
LOCALES
REVUE DE PRESSE
SPORT

Au rythme des saisons

Municipalités Nombreux défis à venir

BEAUCEVILLE — Tout indique que, pour les années 80, les municipalités de la Beauce auront beaucoup de défis à rencontrer et que même avec la venue des trois MRC, elles ne risquent pas de se réduire de plus en plus au couloir Sainte-Marie — Saint-Georges.

Pour ce faire, a déclaré M. Jean-Guy Lessard, maire de L'Enfant-Jésus, à la plénière d'un colloque tenu à Beauceville sous le thème "La Beauce déborde", "notre première responsabilité sera de voir à conserver notre renommée de population dynamique en la diluant le moins possible et en conservant son image de bonne première provinciale".

Selon M. Lessard, "ce sont les municipalités composantes qui en ont la responsabilité et doivent voir à limiter son sectionnement et que le Conseil de développement de la Chaudière (CDC) s'assure que les parties de la Haute-Beauce continuent d'apporter à une Beauce apparentée à celle déjà connue".

On est aussi d'accord qu'après la formation des MRC, le CDC devra conserver ses fonctions d'entretien des MRC et continuer à promouvoir les projets d'envergure régionale avec les paliers des gouvernements supérieurs.

territoire et ses municipalités" furent d'accord pour reconnaître que la réforme sur la fiscalité municipale par le biais de la loi 57, privera pour les années à venir les municipalités de tout le Québec de revenus qui étaient jusqu'à ce jour de type progressif avec comme exemple le retour sur la taxe de vente provinciale.

Avec la loi 57 et les autres lois qui tendent à transférer des responsabilités supplémentaires aux municipalités, a-t-on fait savoir, il serait souhaitable et obligatoire, d'après les participants au colloque du CDC, "qu'une forme nouvelle de revenus soit réservée aux municipalités par la formule suivante:

- d'un impôt direct sur le revenu des particuliers, prélevé à la source par l'employeur au même titre que l'impôt provincial et fédéral;
- conserver l'impôt foncier et avec cette forme de taxation de type progressif, ceci permettrait aux municipalités de continuer à assumer leur rôle de développeurs et de pourvoyeurs de services et en même temps assurer leur autonomie.

Egalement, on a demandé au comité de consultation de la Beauce, de procéder à un choix judicieux des noms des MRC en Beauce, ce qui amena M. Jean-Guy Breton, président du comité de consultation de la Beauce, d'affirmer "qu'on s'est penché très sérieusement sur ces choix qui bientôt seront connus par le public beauceron".

RECOMMANDATIONS

Les participants à l'atelier "la Beauce, son

Dr Marcel Tremblay
Optométriste
EXAMEN DE LA VUE LUNETTES
Et verres de contact
Jours et soirs sur rendez-vous
524-2869
973, 3e Av., Limoilou, Québec

Dinez où vous magasinez

Restaurants libre-service Eaton

Menu spécial pour la St-Patrice!
Le mardi 17 mars

Au menu:

ragoût d'agneau irlandais,
petit pain et beurre,
dessert spécial,
café, thé ou lait

3.25

Restaurants **EATON**

"J'en mange du saint-germain"

De 11:00 heures à 20:00 heures, du lundi au vendredi, prélevez-vous du menu du jour à 3,25 \$ seulement. Un choix différent chaque jour, des assiettes bien garnies. Quel délice...

saint-germain

STE-FOY chemin ste-foy SILLERY sheppard CHARLESBOUG boul. h. bourassa

Petite Addition
Grand restaurant

***8,95\$**

mini-soupe à l'oignon gratinée ou soupe du jour
un service au bar-salade

au choix:
brochette de filet
filet mignon (6 oz/170 g) sauce champignons
surlonge junior (8 oz/227 g)
côtelettes d'agneau
crevettes niçoises
coquille st-jacques

Le Fiacre
boul. Laurier/rue Fournier
Ste-Foy 651-4055

... à des prix qui vous permettent de manger encore au restaurant.

* Pour notre menu du midi, soustraire encore!

Hydro-Québec double la puissance de Manic 5

Textes et photos de Jean Didier FESSOU

MANIC-CINQ — Départ de Baie-Comeau vers 8h du matin en compagnie de Gilles Dubé, à bord d'une confortable limousine hydro-québécoise. Après trois heures de route difficile et dangereuse sur la neige et le verglas (la route 389 a tué plus de travailleurs que la construction du barrage elle-même), la vue tant attendue du barrage Daniel-Johnson déçoit un peu. L'ouvrage semble moins imposant qu'il ne paraît en photographie et la belle ordonnance des lieux est bouleversée par un chantier de construction.

Simple illusion d'optique qu'accroît la fatigue du voyage. Cette première impression se dissipe rapidement pour faire place à l'émerveillement devant la beauté et la grandeur de ce monument. Presque une cathédrale à la gloire des temps modernes.

Mais le but de ce long voyage était ailleurs. Depuis quelques semaines déjà, l'emplacement de Manic-Cinq bourdonne d'activités et les "mastodontes" de chantier ont commencé à déplacer des montagnes de terre et creuser des trous dans le roc.

En effet, les ingénieurs d'Hydro-Québec ont décidé d'ajouter une puissance supplémentaire de 1,000 mégawatts aux 1,300 mégawatts que produit déjà Manic-Cinq. Et ce, pour répondre à la demande accrue d'électricité lors de certaines périodes de pointe.

Durée des travaux: cinq années. Nombre de travailleurs: 500 lors de la période de pointe. Coût des immobilisations: \$594 millions auxquels s'ajouteront des montants non encore autorisés. A savoir \$41 millions pour la ligne de transport de Manic-Cinq au poste Micoua et \$100 millions pour les postes de transformation. Une facture de \$735 millions.

A ce montant et pour fin de comparaison économique, les comptes d'Hydro-Québec ont prévu une somme de \$66 millions, pour le développement du réseau de transport après 1985, une somme de \$30 millions pour l'exploitation et l'entretien durant 50 ans et, enfin, une dernière



Le barrage Daniel-Johnson, un véritable monument à la gloire des Québécois en matière d'hydro-électricité.

somme de \$74 millions pour le coût des pertes de transport durant 50 ans. Soit un grand total final de \$904 millions en dollars constants de 1985.

Simple et grandiose

Malgré l'importance des sommes ainsi investies, les spécialistes d'Hydro-Québec affirment que l'énergie hydro-électrique demeure une source énergétique fiable, abondante et relativement peu coûteuse.

Gilles Dubé, relationniste à Hydro-Québec, explique:

"Pour obtenir de l'électricité il suffit de placer un générateur sur une rivière. La force du courant de la rivière permettra à un rotor de tourner à grande vitesse dans un stator. La friction électromagnétique entre

les deux dégagera du courant électrique. Pour contrôler le débit d'eau, pour régulariser sa vitesse et s'assurer un approvisionnement il suffit d'élever un barrage..."

Sur le papier, tout cela est simple. Dans la réalité, c'est tout simplement grandiose.

Ainsi, Manic-Cinq sera dotée d'une nouvelle centrale, à gauche du barrage Daniel-Johnson, en face de la première. D'une puissance de 1,000 mégawatts, cette centrale sera équipée de quatre générateurs fabriqués par Marine Industrie à Sorel.

L'eau sera puisée à même dans la réserve et la prise installée à gauche du barrage, et dirigée vers la centrale par une galerie d'amenée et quatre conduites forcées. En plus de la cen-

trale et de la galerie des transformateurs, les ingénieurs d'Hydro-Québec creuseront, à même le roc et le granit, une galerie d'accès permanente à la prise d'eau, une galerie d'accès permanente à la centrale et une galerie de fuite.

Presque un jeu d'enfants pour ces ingénieurs et ces travailleurs qui, d'une Manic à l'autre passant par les chantiers de la Baie James, ne vivent qu'au rythme des barrages d'Hydro-Québec.

A l'exemple de l'ingénieur des travaux, M. Johnny Colasurdo, 33 ans, qui vit depuis 10 ans sur les chantiers. Sa femme et ses deux enfants, 6 ans et 3 ans, n'ont jamais connu d'autre vie.

Pour la première fois, cette année, ils vivront ailleurs que dans les roulottes de chantier et M. Colasurdo, la deuxième personne en importance sur le chantier après M. Jacques Brûlé, administrateur des travaux, a installé sa petite famille à Baie-Comeau. Deux fois par semaine il descend en ville pour retrouver les siens.

Les règlements de la construction

D'ailleurs les temps ont bien changé depuis les premiers travaux de Manic-Cinq. Ce n'est plus la saga des Québécois que chantait Pauline Julien et que même les Français de France fredonnaient, à l'époque.

La vie dans les chantiers d'Hydro-Québec s'est modernisée et le mythe y a perdu au profit du confort et de la qualité de la vie. Pour quelques années, les travailleurs de Manic-Cinq profiteront, en plus des commodités habituelles, d'une chapelle, d'un centre socio-récréatif, d'une brasserie et autres aménagements. Sans compter

la proximité de Baie-Comeau qui rompra, le temps d'une fin de semaine, l'isolement du chantier.

Et puis la plupart des travailleurs seront recrutés dans la région puisque les contracteurs devront se plier aux règlements de l'Office de la construction qui les obligent à recruter en priorité la main-d'oeuvre locale et régionale.

Seule déception des travailleurs, surtout pour les "vieux" qui ont fait la Manic-Cinq: ils doivent prendre leur repas du midi sur les lieux mêmes de leur travail et, à part une soupe chaude, doivent se contenter de sandwiches.

Quant à l'ingénieur des travaux, M. Johnny Colasurdo, il est lui aussi à l'image de ce Québec qui s'est profondément transformé ces dernières années. M. Colasurdo est un Canado-Italien de langue anglaise diplômé en génie civil de l'université McGill.

Depuis qu'il travaille à Hydro-Québec, c'est-à-dire depuis une dizaine d'années, il s'est entièrement francisé...

Avions sur flotteurs Portneuf Aviation perd son permis

par Raymond GAGNE

A compter du 6 avril 1981, il n'existera plus de base commerciale de transport au moyen d'avions sur flotteurs, au lac Sept-Îles.

Le Comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports vient en effet d'enlever à Portneuf Aviation Ltée le permis que la compagnie détenait depuis le 5 octobre 1979.

En date du 6 mars 1981, le comité rescinde sa décision du 5 octobre 1979 par laquelle il accordait à Portneuf Aviation Ltée, à ce moment-là 87322 Canada Ltée, le permis d'exploiter un service aérien commercial de même que l'ordonnance qu'il émettait le 31 janvier 1980 par laquelle il transférait à Aviation Portneuf Ltée le permis déjà consenti à 87322 Canada Ltée.

L'annulation du permis prend effet dans les 30 jours de la date de la décision 6376 du comité, soit le 6 avril 1981.

L'Association des propriétaires du lac Sept-Îles remporte donc une première manche. Elle s'était opposée farouchement à l'installation d'une hydrobase commerciale à cet endroit. Elle avait de plus logé, le 2 novembre 1979, une demande de révision auprès du comité de révision de la Commission canadienne des transports. La requête de l'association avait été jugée recevable le 11 mars 1980.

Les motifs

Le principal motif invoqué par le Comité des transports aériens à l'appui de sa nouvelle décision repose sur la perte de crédibilité accusée par

Aviation Portneuf Ltée auprès de cette instance décisionnelle.

Cette perte de crédibilité, dit le comité, découle de la confusion que la compagnie a laissée planer au sujet de Tri Air Aviation et des représentations qui ont été faites à ce sujet, au moment de l'étude de la requête pour l'obtention du permis d'exploitation.

Le comité cite l'exemple suivant: "... la requête de 87322 Canada Ltée, dit-il, mentionnait que deux cent cinquante heures de vol avaient été effectuées par la compagnie Aérobec Ltée à partir du lac Sept-Îles durant l'été précédant le dépôt de ladite requête devant le comité. Le comité avait donné une grande importance au nombre d'heures de vol effectuées par Aérobec Ltée en considérant que le service était requis pour la commodité et les besoins présents et futurs du public. Nous savons maintenant qu'Aérobec Inc. n'a pas effectué ces heures de vol."

Le comité dit, de plus, n'avoir "aucune preuve sur le nombre d'heures de vol exact effectuées de ce lac sauf les prétentions des représentants de 87322 Canada Ltée (Aviation Portneuf Ltée) dont la crédibilité est sérieusement affectée dans la présente affaire".

Finalement, déclare le comité, "la preuve offerte par 87322 Canada Ltée n'est pas suffisante pour que le comité déclare être convaincu que le service projeté est et sera requis pour la commodité et les besoins présents et futurs du public".

En conséquence, le permis détenu par Aviation Portneuf Ltée doit être déclaré nul et de nul effet.

Démolition possible d'un barrage

par Raymond GAGNE

La compagnie Domtar, de Donnacona, procédera ce printemps à la démolition du barrage dit du Grand Remous, si la municipalité de Sainte-Jeanne de Portneuf n'accepte pas de l'acquiescer et de se charger dorénavant de son entretien.

La position de l'entreprise forestière a été clairement exprimée dans une lettre que le directeur adjoint de la division sud-est du Québec de Domtar a fait parvenir le 29 mai 1980 au maire de Sainte-Jeanne de Portneuf, M. Jules Carpentier.

"Domtar Inc., de dire M. Jeffrey Butler, ing.f., dans sa lettre au maire Carpentier, n'est pas intéressé à faire l'entretien de ce barrage qui est situé à Grand Remous. Donc, Domtar Inc. a les solutions suivantes:

1— céder le barrage à la municipalité de Sainte-Jeanne de Portneuf suivant ce qui était discuté en 1975.

2— procéder à la démolition du barrage.

Si possible, ajoute M. Butler, nous aimerions avoir une réponse de vo-

tre municipalité avant la fin de juillet 1980. Sinon, nous ne pourrions faire autrement que de procéder à la démolition du dit barrage".

Le barrage de Grand Remous régularise les eaux de la rivière Jacques-Cartier, à la hauteur de Sainte-Jeanne de Portneuf et en aval de la municipalité de Sainte-Catherine.

Le flottage avait imposé sa construction en 1941. Le transport du bois sur eau ayant été arrêté en 1975, Domtar a cessé de se préoccuper de l'entretien du barrage en question depuis.

Oppositions

La municipalité de Sainte-Jeanne de Portneuf s'oppose à la disparition du barrage de Grand Remous "parce que sa destruction empêcherait les gens de pratiquer le canotage sur la rivière Jacques-Cartier et enlèverait tout intérêt à ce site de villégiature très fréquenté".

Le 11 juin 1980, le maire Carpentier informait le ministre de l'Environnement, Marcel Léger, de l'intention

de la Domtar. Le maire précisait: "La municipalité est dans l'impossibilité de prendre à sa charge l'entretien d'un tel barrage considérant les implications, les coûts et les obligations en cause".

Le ministère de l'Environnement a par la suite répondu qu'il n'avait aucun programme lui permettant de s'impliquer financièrement dans cette question.

Autre opposant

Un autre opposant est entré dans la danse, le 5 février dernier. Il s'agit du Comité de restauration Jacques-Cartier Inc. Cet organisme a été créé en 1979, afin de restaurer la rivière Jacques-Cartier en y réintroduisant le saumon. Il est sur le point de réaliser une première étape de cette restauration, ayant obtenu l'assurance du ministère

du Loisir, de la Chasse et de la Pêche que les emplacements de saumon débuteraient dès l'été qui vient.

Le comité considère que "la destruction du barrage entraînerait une trop grande quantité d'impacts négatifs dont le plus important serait d'ordre sédimentologique.

Dans une lettre adressée au ministère de l'Environnement, service du milieu hydrique, le

comité dit ne pouvoir demeurer sans réponse, à l'heure où s'amorce la restauration de la Jacques-Cartier, en ce qui concerne les impacts pouvant découler de la démolition du barrage de Grand Remous.

En conséquence, le comité requiert du ministère de l'Environnement "un avis sur cette situation avant que la compagnie Domtar ne procède à la démolition du barrage".

Avec permis Assuré

REPARATIONS

Réparons cuisine, salle de bains, sous-sol, etc.
Portes, fenêtres de toutes sortes — Isolation. Estimation gratuite.

RENOUVELLEMENT DÉCOR

188, av. Lamontagne, Québec 3 522-2084

AUX ANCIENS

DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

PROJET D'AMICALE POUR REGROUPER LES ANCIENS

Le "Comité des Anciens" veut vous informer du projet

Dans ce but, veuillez compléter le billet ci-dessous et le retourner à l'adresse suivante, avant le 1er avril 1981.

COMITE DES ANCIENS, C.N.D.F., 5000, rue St-Félix, Cap-Rouge, Qué. G0A 1K0

NOM: _____
ADRESSE: _____
CODE: _____
ANNEE DE PROMOTION: _____
TELEPHONE: _____

Pour information: (418) 872-8041, poste 34

Qui a dit que des lunettes c'était de trop...
Nicole Simard

Jacques Langlois
LUNETTES

HAUTE-VILLE: L'Hôtel-Dieu de Québec 694-5086
LIMOILOU: 475, 3e Avenue 523-6690
BEAUPORT: 737, avenue Royale 661-0384

CHAUSSURES

CHRISTIAN

LE DERNIER CRI.
Le tout aller à la mode. Des noeuds écossais qui bougent au rythme de l'été. En accord avec le tailleur et le pantalon

\$90.00

* Disponible dans la majorité de nos magasins

Colloque "La Beauce déborde"

Les organismes économiques devraient s'unir

Textes et photo par Paul-Henri DROUIN

BEAUCEVILLE — Même si dans la Beauce les différents groupements économiques (CEB, SENBI et GEBCI) sont chacun dans leur partie de territoire des leaders locaux, on déplore qu'aucune personne n'assume le leadership régional en Beauce.

Ces groupements économiques devraient se regrouper afin d'éviter qu'il y ait trois Beauces lors de la venue des MRC. Un tel front commun de ces organismes permettrait une concertation. La Beauce entière n'aurait dès lors qu'une voix.

De telles suggestions ont été faites par les participants de l'atelier "la Beauce industrielle" au colloque socio-économique du Conseil de développement de la Chaudière (CDC) tenu en fin de semaine, à Beauceville, sous le thème "La Beauce déborde" avec la participation d'une soixantaine de personnes, sous la présidence de M. Julien Turcotte, de Ville Sainte-Marie de Beauce.

Du côté financement régional, il en est ressorti une certaine satisfaction des établissements qui sont en place soit les Caisses d'entraide

économique, la SODEQ Beauce-Appalaches et la Caisse d'établissement de la Chaudière, lesquelles pouvaient répondre aux besoins de la PME.

Toutefois, on a souligné un manque de représentativité des banques à charte dans les municipalités de Beauceville, de Saint-Joseph et de Sainte-Marie.

Le marketing

Selon les participants, les différents produits fabriqués par la PME beauceronne sont souvent perçus comme étant à des coûts inférieurs

aux compétiteurs des autres régions.

Par contre, l'on croit plutôt que l'entrepreneur voit à satisfaire son client en lui fournissant un produit de qualité, du service et un prix compétitif.

C'est pour ces raisons, a-t-on fait remarquer, "que la PME beauceronne perche le marché".

L'entrepreneurship

Pour pallier au problème de la relève dans la PME en Beauce, on semble d'accord pour dire que l'entrepreneur beauceron devrait se donner

de bons seconds par l'embauche de diplômés universitaires.

Egalement, on ne devrait pas hésiter à avoir recours aux organismes qui pourraient lui procurer cette aide et que les commissariats industriels de la Beauce devraient organiser des sessions d'informations pour sensibiliser davantage l'entrepreneur beauceron à ce sujet.

Commentaire

En résumé, a déclaré au SOLEIL, M. Normand Poulin, directeur général de la SENBI à Sainte-Marie, "la par-

ticipation d'une quinzaine de personnes à cet atelier nous a permis de faire le point sur quelques sujets qui préoccupaient l'entreprise beauceronne".

"De plus, a-t-il dit, nous croyons que les commentaires et recommandations recueillies permettront d'améliorer des lacunes et que cette journée aura permis de connaître davantage nos PME en Beauce."

M. Poulin est d'opinion que cette journée organisée par le CDC devrait avoir une continuité et qu'elle devrait se répéter une fois l'an.

Le tourisme doit être stimulé

BEAUCEVILLE — La concertation de la Beauce et la coordination des actions des différents intervenants aux ateliers "La Beauce industrielle"

et "culture communication" au colloque du CDC tenu à Beauceville, est apparue comme absolument nécessaire pour développer et ven-

dre la Beauce ce qui confirme le rôle de l'Association touristique du pays de l'ébèle.

C'est ce qu'a déclaré M. Yvan Fortin, directeur général de l'AT-PE au terme de ce colloque d'une journée organisé par le CDC en ajoutant que "dans le domaine touristique il est donc clair que l'AT-PE se doit de poursuivre ce rôle de concertation et de coordination des intervenants de l'industrie touristique, et ce en étroite collaboration avec le CDC qui a un rôle plus englobant".

Au niveau du développement culturel, M. Fortin est d'opinion "qu'on doit prendre l'ex-

emple pour une véritable concertation culturelle sur la concertation touristique et économique, car dit-il, le développement pour les touristes commence par le développement de soi-même".

A cet atelier, on a identifié quatre pôles de développement culturel-touristique soit:

- événements spéciaux;
- gastronomie;
- paysages;
- et les "chefs-d'oeuvres" c'est-à-dire ce que les gens considèrent comme leur appartenant en propre.

Cette discussion sur ces sujets touristiques, ajoute M. Yvan Fortin,

se poursuivra le 2 mai, à la polyvalente de Saint-Georges de Beauce, dans le cadre d'un "mini-sommet touristique en Beauce".

Mini-sommet culturel

Aussi, on a recommandé la tenue d'un "mini-sommet culturel" et les participants à l'atelier "communications" ont reproché aux mass-médias de la Beauce de négliger l'information sur le côté culturel.

De plus, on a dénoncé la qualité de l'information et du français, tout particulièrement dans le secteur radiophonique.



De gauche à droite, MM. Julien Turcotte, président du CDC, Pierre-André Pomerleau, directeur général de la SODEQ Beauce-Appalaches et Lionel Robert, directeur général du CRD.

Municipalités

Nombreux défis à venir

BEAUCEVILLE — Tout indique que, pour les années 80, les municipalités de la Beauce auront beaucoup de défis à rencontrer et que même avec la venue des trois MRC, elles ne risquent pas de se réduire de plus en plus au couloir Sainte-Marie — Saint-Georges.

Pour ce faire, a déclaré M. Jean-Guy Lessard, maire de L'Enfant-Jésus, à la plénière d'un colloque tenu à Beauceville sous le thème "La Beauce déborde", "notre première responsabilité sera de voir à conserver notre renommée de population dynamique en la diluant le moins possible et en conservant son image de bonne première provinciale".

Selon M. Lessard, "ce sont les municipalités composantes qui en ont la responsabilité et doivent voir à limiter son sectionnement et que le Conseil de développement de la Chaudière (CDC) s'assure que les parties de la Haute-Beauce continuent à apporter à une Beauce apparentée à celle déjà connue".

On est aussi d'accord qu'après la formation des MRC, le CDC devra conserver ses fonctions d'entretien des MRC et continuer à promouvoir les projets d'envergure régionaux avec les paliers des gouvernements supérieurs.

RECOMMANDATIONS

Les participants à l'atelier "la Beauce, son

territoire et ses municipalités" furent d'accord pour reconnaître que la réforme sur la fiscalité municipale par le biais de la loi 57, privera pour les années à venir les municipalités de tout le Québec de revenus qui étaient jusqu'à ce jour de type progressif avec comme exemple le retour sur la taxe de vente provinciale.

Avec la loi 57 et les autres lois qui tendent à transférer des responsabilités supplémentaires aux municipalités, a-t-on fait savoir, il serait souhaitable et obligatoire, d'après les participants au colloque du CDC, "qu'une forme nouvelle de revenus soit réservée aux municipalités par la formule suivante:

— d'un impôt direct sur le revenu des particuliers, prélevé à la source par l'employeur au même titre que l'impôt provincial et fédéral;

— conserver l'impôt foncier et avec cette forme de taxation de type progressif, ceci permettrait aux municipalités de continuer à assumer leur rôle de développeurs et de pourvoyeurs de services et en même temps assurer leur autonomie.

Egalement, on a demandé au comité de consultation de la Beauce, de procéder à un choix judicieux des noms des MRC en Beauce, ce qui amena M. Jean-Guy Breton, président du comité de consultation de la Beauce, d'affirmer "qu'on s'est penché très sérieusement sur ces choix qui bientôt seront connus par le public beauceron".



Pour ceux qui se veulent bien informés.
"À L'HEURE DE LA CAPITALE"

RICHARD GIGUÈRE
JEAN-RENÉ MARCHAND

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 7h00 à 8h00 A.M.

ÉMISSION D'INFORMATIONS
NOUVELLES INTERNATIONALES
NATIONALES
RÉGIONALES
LOCALES
REVUE DE PRESSE
SPORT



Au rythme des saisons

Dr Marcel Tremblay
Optométriste
EXAMEN DE LA VUE LUNETTES
Et verres de contact
Jours et soirs sur rendez-vous
524-2869
973, 3e Av., Limoilou, Québec

Dinez où vous magasinez

Restaurants libre-service Eaton

Menu spécial pour la St-Patrice!
Le mardi 17 mars

Au menu:

ragoût d'agneau irlandais,
petit pain et beurre,
dessert spécial,
café, thé ou lait

3.25

Restaurants **EATON**

"J'en mange du saint-germain"

De 11:00 heures à 20:00 heures, du lundi au vendredi, prélevez-vous du menu du jour à 3,25 \$ seulement. Un choix différent chaque jour, des assiettes bien gamées. Quel délice...

saint-germain

STE-FOY chemin ste-foy SILLERY sheppard CHARLESBOUG boul. h. bourassa

Petite Addition
Grand restaurant

***8,95\$**

mini-soupe à l'oignon gratinée
ou soupe du jour

un service au bar-salade

au choix:
brochette de filet

filet mignon (6 oz/170 g) sauce champignons

surlonge junior (8 oz/227 g)

côtelettes d'agneau

crevettes noisettes

coquille st-jacques

... à des prix qui vous permettent de manger encore au restaurant.

*Pour notre menu du midi, soustraire encore!

Hydro-Québec double la puissance de Manic 5

Textes et photos de Jean Didier FESSOU

MANIC-CINQ — Départ de Baie-Comeau vers 8h du matin en compagnie de Gilles Dubé, à bord d'une confortable limousine hydro-québécoise. Après trois heures de route difficile et dangereuse sur la neige et le verglas (la route 389 a tué plus de travailleurs que la construction du barrage elle-même), la vue tant attendue du barrage Daniel-Johnson dévoile un peu. L'ouvrage semble moins imposant qu'il ne paraît en photographie et la belle ordonnance des lieux est bouleversée par un chantier de construction.

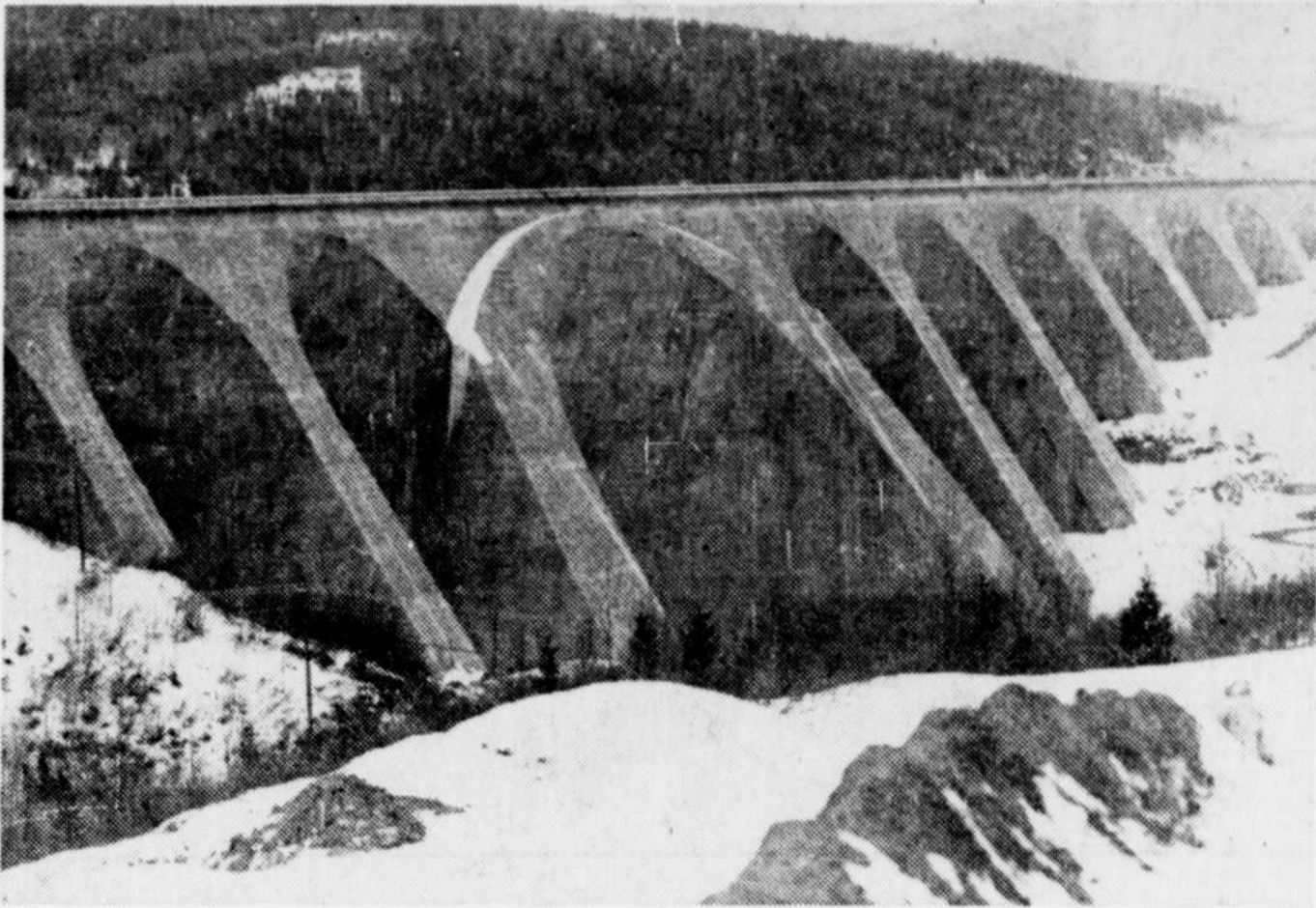
Simple illusion d'optique qu'accroît la fatigue du voyage. Cette première impression se dissipe rapidement pour faire place à l'émerveillement devant la beauté et la grandeur de ce monument. Presque une cathédrale à la gloire des temps modernes.

Mais le but de ce long voyage était ailleurs. Depuis quelques semaines déjà, l'emplacement de Manic-Cinq bourdonne d'activités et les "mastodontes" de chantier ont commencé à déplacer des montagnes de terre et creuser des trous dans le roc.

En effet, les ingénieurs d'Hydro-Québec ont décidé d'ajouter une puissance supplémentaire de 1.000 mégawatts aux 1.300 mégawatts que produit déjà Manic-Cinq. Et ce, pour répondre à la demande accrue d'électricité lors de certaines périodes de pointe.

Durée des travaux: cinq années. Nombre de travailleurs: 500 lors de la période de pointe. Coût des immobilisations: \$594 millions auxquels s'ajoutent des montants non encore autorisés. A savoir \$41 millions pour la ligne de transport de Manic-Cinq au poste Micoua et \$100 millions pour les postes de transformation. Une facture de \$735 millions.

A ce montant et pour fin de comparaison économique, les comptes d'Hydro-Québec ont prévu une somme de \$66 millions, pour le développement du réseau de transport après 1985, une somme de \$30 millions pour l'exploitation et l'entretien durant 50 ans et, enfin, une dernière



Le barrage Daniel-Johnson, un véritable monument à la gloire des Québécois en matière d'hydro-électricité.

La somme de \$74 millions pour le coût des pertes de transport durant 50 ans. Soit un grand total final de \$904 millions en dollars constants de 1985.

Simple et grandiose

Malgré l'importance des sommes ainsi investies, les spécialistes d'Hydro-Québec affirment que l'énergie hydro-électrique demeure une source énergétique fiable, abondante et relativement peu coûteuse.

Gilles Dubé, relationniste à Hydro-Québec, explique:

"Pour obtenir de l'électricité il suffit de placer un générateur sur une rivière. La force du courant de la rivière permettra à un rotor de tourner à grande vitesse dans un stator. La friction électromagnétique entre

les deux dégagera du courant électrique. Pour contrôler le débit d'eau, pour régulariser sa vitesse et s'assurer un approvisionnement il suffit d'élever un barrage..."

Sur le papier, tout cela est simple. Dans la réalité, c'est tout simplement grandiose.

Ainsi, Manic-Cinq sera dotée d'une nouvelle centrale, à gauche du barrage Daniel-Johnson, en face de la première. D'une puissance de 1.000 mégawatts, cette centrale sera équipée de quatre générateurs fabriqués par Marine Industrie à Sorel.

L'eau sera puisée à même dans la réserve et la prise installée à gauche du barrage, et dirigée vers la centrale par une galerie d'amenée et quatre conduites forcées. En plus de la cen-

trale et de la galerie des transformateurs, les ingénieurs d'Hydro-Québec creuseront, à même le roc et le granit, une galerie d'accès permanente à la prise d'eau, une galerie d'accès permanente à la centrale et une galerie de fuite.

Presque un jeu d'enfants pour ces ingénieurs et ces travailleurs qui, d'une Manic à l'autre passant par les chantiers de la Baie James, ne vivent qu'au rythme des barrages d'Hydro-Québec.

A l'exemple de l'ingénieur des travaux, M. Johnny Colasurdo, 33 ans, qui vit depuis 10 ans sur les chantiers. Sa femme et ses deux enfants, 6 ans et 3 ans, n'ont jamais connu d'autre vie.

Pour la première fois, cette année, ils vivront ailleurs que dans les roulottes de chantier et M. Colasurdo, la deuxième personne en importance sur le chantier après M. Jacques Brûlé, administrateur des travaux, a installé sa petite famille à Baie-Comeau. Deux fois par semaine il descend en ville pour retrouver les siens.

Les règlements de la construction

D'ailleurs les temps ont bien changé depuis les premiers travaux de Manic-Cinq. Ce n'est plus la saga des Québécois que chantait Pauline Julien et que même les Français de France fredonnaient, à l'époque.

La vie dans les chantiers d'Hydro-Québec s'est modernisée et le mythe y a perdu au profit du confort et de la qualité de la vie. Pour quelques années, les travailleurs de Manic-Cinq profiteront, en plus des commodités habituelles, d'une chapelle, d'un centre socio-récréatif, d'une brasserie et autres aménagements. Sans compter

la proximité de Baie-Comeau qui rompra, le temps d'une fin de semaine, l'isolement du chantier.

Et puis la plupart des travailleurs seront recrutés dans la région puisque les contracteurs devront se plier aux règlements de l'Office de la construction qui les obligent à recruter en priorité la main-d'oeuvre locale et régionale.

Seule déception des travailleurs, surtout pour les "vieux" qui ont fait la Manic-Cinq: ils doivent prendre leur repas du midi sur les lieux mêmes de leur travail et, à part une soupe chaude, doivent se contenter de sandwiches.

Quant à l'ingénieur des travaux, M. Johnny Colasurdo, il est lui aussi à l'image de ce Québec qui s'est profondément transformé ces dernières années. M. Colasurdo est un Canado-Italien de langue anglaise diplômé en génie civil de l'université McGill.

Depuis qu'il travaille à Hydro-Québec, c'est-à-dire depuis une dizaine d'années, il s'est entièrement francisé...

Avions sur flotteurs Portneuf Aviation perd son permis

par Raymond GAGNE

A compter du 6 avril 1981, il n'existera plus de base commerciale de transport au moyen d'avions sur flotteurs, au lac Sept-Îles.

Le Comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports vient en effet d'enlever à Portneuf Aviation Ltée le permis que la compagnie détenait depuis le 5 octobre 1979.

En date du 6 mars 1981, le comité rescinda sa décision du 5 octobre 1979 par laquelle il accordait à Portneuf Aviation Ltée, à ce moment-là 87322 Canada Ltée, le permis d'exploiter un service aérien commercial de même que l'ordonnance qu'il émettait le 31 janvier 1980 par laquelle il transférait à Aviation Portneuf Ltée le permis déjà consenti à 87322 Canada Ltée.

L'annulation du permis prend effet dans les 30 jours de la date de la décision 6376 du comité, soit le 6 avril 1981.

L'Association des propriétaires du lac Sept-Îles remporte donc une première manche. Elle s'était opposée farouchement à l'installation d'une hydrobase commerciale à cet endroit. Elle avait de plus logé, le 2 novembre 1979, une demande de révision auprès du comité de révision de la Commission canadienne des transports. La requête de l'association avait été jugée recevable le 11 mars 1980.

Les motifs

Le principal motif invoqué par le Comité des transports aériens à l'appui de sa nouvelle décision repose sur la perte de crédibilité accusée par

Aviation Portneuf Ltée auprès de cette instance décisionnelle.

Cette perte de crédibilité, dit le comité, découle de la confusion que la compagnie a laissée planer au sujet de Tri Air Aviation et des représentations qui ont été faites à ce sujet, au moment de l'étude de la requête pour l'obtention du permis d'exploitation.

Le comité cite l'exemple suivant: "... la requête de 87322 Canada Ltée, dit-il, mentionnait que deux cent cinquante heures de vol avaient été effectuées par la compagnie Aérobec Ltée à partir du lac Sept-Îles durant l'été précédent le dépôt de ladite requête devant le comité. Le comité avait donné une grande importance au nombre d'heures de vol effectuées par Aérobec Ltée en considérant que le service était requis pour la commodité et les besoins présents et futurs du public. Nous savons maintenant qu'Aérobec Inc. n'a pas effectué ces heures de vol."

Le comité dit, de plus, n'avoir "aucune preuve sur le nombre d'heures de vol exact effectuées de ce lac sauf les prétentions des représentants de 87322 Canada Ltée (Aviation Portneuf Ltée) dont la crédibilité est sérieusement affectée dans la présente affaire".

Finalement, déclare le comité, "la preuve offerte par 87322 Canada Ltée n'est pas suffisante pour que le comité déclare être convaincu que le service projeté est et sera requis pour la commodité et les besoins présents et futurs du public".

En conséquence, le permis détenu par Aviation Portneuf Ltée doit être déclaré nul et de nul effet.

Démolition possible d'un barrage

par Raymond GAGNE

La commune Domtar, de Donnacona, procédera ce printemps à la démolition du barrage dit du Grand Remous, si la municipalité de Sainte-Jeanne de Pont-Rouge n'accepte pas de l'acquiescer et de se charger dorénavant de son entretien.

La position de l'entreprise forestière a été clairement exprimée dans une lettre que le directeur adjoint de la division sud-est du Québec de Domtar a fait parvenir le 29 mai 1980 au maire de Sainte-Jeanne de Pont-Rouge, M. Jules Carpentier.

"Domtar Inc., de dire M. Jeffrey Butler, ing.f., dans sa lettre au maire Carpentier, n'est pas intéressé à faire l'entretien de ce barrage qui est situé à Grand Remous. Donc, Domtar Inc. a les solutions suivantes:

1— céder le barrage à la municipalité de Sainte-Jeanne de Pont-Rouge suivant ce qui était discuté en 1975.

2— procéder à la démolition du barrage.

Si possible, ajoute M. Butler, nous aimerions avoir une réponse de vo-

tre municipalité avant la fin de juillet 1980. Sinon, nous ne pourrions faire autrement que de procéder à la démolition du dit barrage".

Le barrage de Grand Remous régularise les eaux de la rivière Jacques-Cartier, à la hauteur de Sainte-Jeanne de Pont-Rouge et en aval de la municipalité de Sainte-Catherine.

Le flottage avait imposé sa construction en 1941. Le transport du bois sur eau ayant été arrêté en 1975, Domtar a cessé de se préoccuper de l'entretien du barrage en question depuis.

Oppositions

La municipalité de Sainte-Jeanne de Pont-Rouge s'oppose à la disparition du barrage de Grand Remous "parce que sa destruction empêcherait les gens de pratiquer le canotage sur la rivière Jacques-Cartier et enlèverait tout intérêt à ce site de villégiature très fréquenté".

Le 11 juin 1980, le maire Carpentier informait le ministre de l'Environnement, Marcel Léger, de l'intention

de la Domtar. Le maire précisait: "La municipalité est dans l'impossibilité de prendre à sa charge l'entretien d'un tel barrage considérant les implications, les coûts et les obligations en cause".

Le ministre de l'Environnement a par la suite répondu qu'il n'avait aucun programme lui permettant de simplifier financièrement dans cette question.

Autre opposant

Un autre opposant est entré dans la danse, le 5 février dernier. Il s'agit du Comité de restauration Jacques-Cartier Inc. Cet organisme a été créé en 1979, afin de restaurer la rivière Jacques-Cartier en y réintroduisant le saumon. Il est sur le point de réaliser une première étape de cette restauration, ayant obtenu l'assurance du ministre

du Loisir, de la Chasse et de la Pêche que les ensemencements de saumon débuteraient dès l'été qui vient.

Le comité considère que "la destruction du barrage entraînerait une trop grande quantité d'impacts négatifs dont le plus important serait d'ordre sé-

dimentologique.

Parmi ces impacts, le comité prévoit "le les-

sivage des déchets de bois accumulés en aval du barrage depuis près de 40 ans", "la baisse du niveau d'eau en amont", "une perte de la végétation riparienne sur les berges", la création de zones de marécages ou, selon les endroits, un assèchement non désirable, etc. etc.

Dans une lettre adressée au ministre de l'Environnement, service du milieu hydrique, le

comité dit ne pouvoir demeurer sans réponse, à l'heure où s'amorce la restauration de la Jacques-Cartier, en ce qui concerne les impacts pouvant découler de la démolition du barrage de Grand Remous.

En conséquence, le comité requiert du ministre de l'Environnement "un avis sur cette situation avant que la compagnie Domtar ne procède à la démolition du barrage".

Avec permis Assuré

REPARATIONS

Réparons cuisine, salle de bains, sous-sol, etc.
Portes, fenêtres de toutes sortes — Isolation. Estimation gratuite.

RENOUVELLEMENT DÉCOR

188, av. Lamontagne, Québec 3 522-2084

CHAUSSURES

CHRISTIAN

LE DERNIER CRI
Le tout aller à la mode
Des noeuds écossais qui bougent au rythme de l'été
En accord avec le tailleur et le pantalon

\$90.00

* Disponible dans la majorité de nos magasins

AUX ANCIENS

DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

PROJET D'AMICALE
POUR REGROUPER LES ANCIENS

Le "Comité des Anciens"
veut vous informer du projet

Dans ce but, veuillez compléter le billet ci-dessous et le retourner à l'adresse suivante, avant le 1er avril 1981.

COMITE DES ANCIENS,
C.N.D.F.,
5000, rue St-Félix,
Cap-Rouge, Qué. G0A 1K0

NOM: _____
ADRESSE: _____
CODE: _____
TELEPHONE: _____ ANNEE DE PROMOTION _____
Pour information: (418) 872-8041, poste 34

Qui a dit que des lunettes c'était de trop...
Nicole Simard

Jacques Langlois
LUNETTES

HAUTE-VILLE: L'Hotel-Dieu de Québec 694-5086
LIMOILLOU: 475, 3e Avenue 523-6690
BEAUPORT: 737, avenue Royale 661-0384

RI RII F III



Le premier ministre René Lévesque rencontre des partisans lors d'une assemblée dans le quartier Saint-Henri de Montréal.

La campagne bat déjà son plein page B-1
Duclos suggère une trêve à Trudeau page B-3
47 circonscriptions à surveiller page B-3
Virage linguistique des libéraux page B-3
LaSalle fait flèche de tout bois page B-3
Un enjeu: la situation économique page A-7
La chronique de Gilles Lesage page A-6



Le chef libéral Claude Ryan a ouvert officiellement sa campagne, hier, à Lachute, dans sa circonscription d'Argenteuil.

Me Guy Bertrand
 AVOCAT
 Bertrand, Otis, Grenier & Laroche
 42, rue Ste-Anne, suite 200
 692-3951

LE SOLEIL

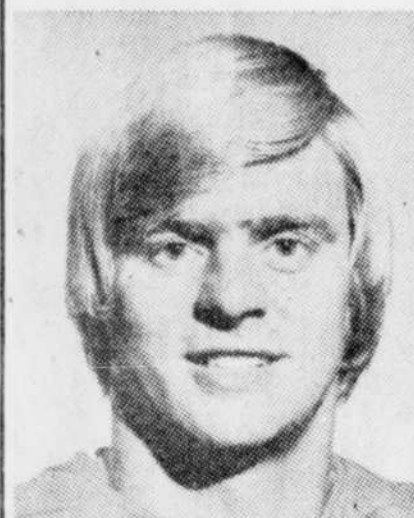
LE SOLEIL
 Un journal ben correct!
 647-3333

85e année, no 67
 44 pages 4 cahiers

QUÉBEC, LUNDI 16 MARS 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
 Îles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 30c

sport



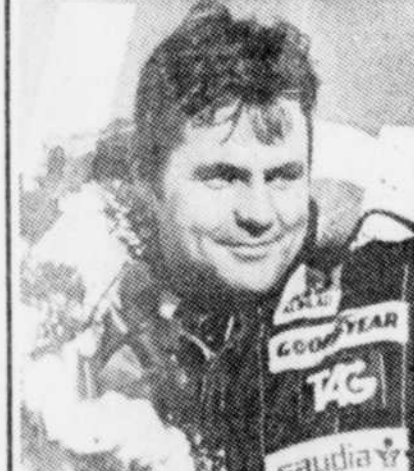
Bouchard a blanchi les Rockies

page C-1



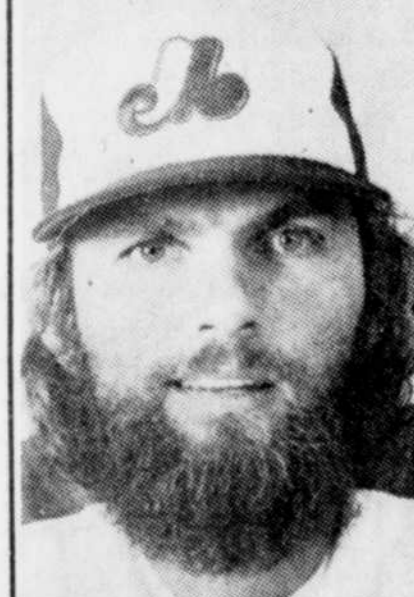
1er titre national pour Genoio

page C-3



Jones gagne le Grand Prix de Long Beach

page C-4



Bill Lee mis à l'amende par les Expos

page C-7

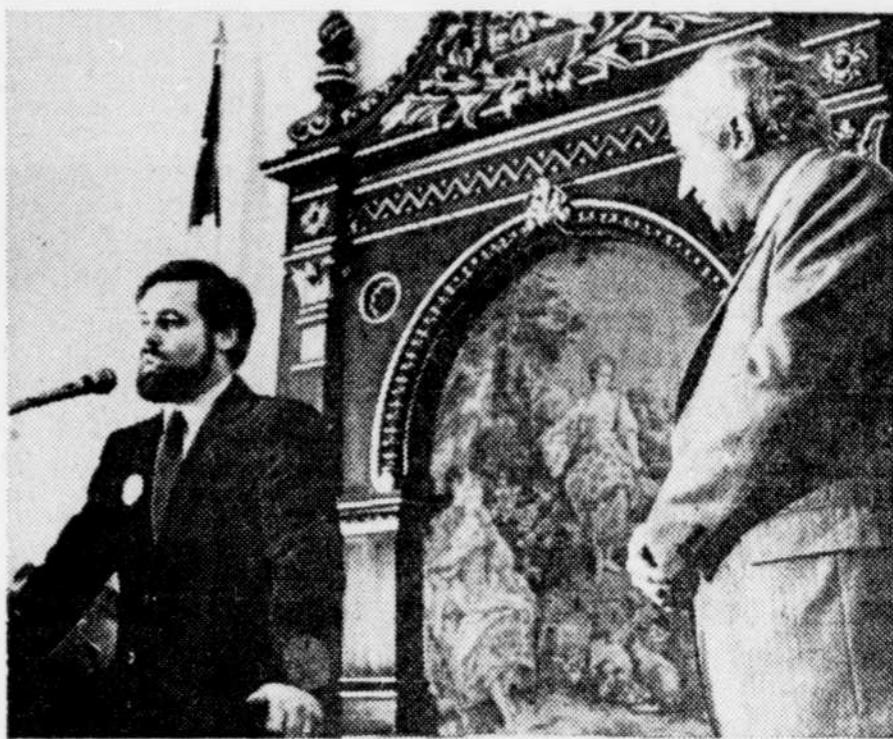
Victoire surprise de Pierre Mainguy

Opposition au conseil de ville

par Pierre-Paul NOREAU
 Déjouant tous les pronostics, y compris les siens, le candidat du Rassemblement populaire, M. Pierre Mainguy, a remporté l'élection partielle à la haute ville de Québec avec une majorité de 597 voix.
 Sur les 30,219 citoyens du district Champlain inscrits sur la liste électorale, 9,665 se sont prévalus de leur droit de vote, pour une participation de 32 pour 100. Selon les résultats officiels qui seront vérifiés aujourd'hui, 5,131 ont appuyé M. Mainguy, contre 4,534 pour Mme Marie Morin.
 "Je suis encore abasourdi. J'ai peine à y croire même si c'est maintenant officiel" de confier le nouvel

élu. "Mais je pense que la population de Champlain a clairement fait connaître son désir de voir une opposition au conseil de ville de Québec."
 "Dans cette campagne, le Progrès civique a voulu éviter le débat. On a tenté de nous ignorer. Mais ce sont les électeurs qui ont finalement eu le dernier mot. Pour la démocratie, c'est un événement très important."
 S'engageant à privilégier ce dossier afin que "les citoyens aient enfin le droit de parole à Québec", M. Mainguy s'est dit conscient de l'importance de son rôle au conseil d'ici aux élections de l'automne.
 Sous l'oeil pétillant et satisfait du chef du Rassemblement populaire, M.

Pierre Racicot, le vainqueur a été félicité par le maire Jean Pelletier. Le premier magistrat a assuré M. Mainguy qu'il sera traité avec élégance, équité et collaboration dans ses nouvelles fonctions, "tous les élus étant égaux au conseil".
 Précédemment dans la salle du conseil de ville où le président d'élection Me Antoine Carrier faisait dévoiler les résultats au fur et à mesure de leur vérification, des visages stupéfaits et consternés avaient accueilli le groupe des vainqueurs. Rien de tapageur, ni de triomphal dans l'entrée de MM. Mainguy et Racicot et de quelques membres de leur comité, si ce n'est dans les regards...
 (Suite à la page A2, 2e col.)



Premier conseiller du RP
 Contre toute attente, le candidat du Rassemblement populaire M. Pierre Mainguy (à gauche) a adressé la parole à ses concitoyens comme nouveau conseiller à la ville de Québec hier soir. M. Mainguy a été assuré par le maire Jean Pelletier de la collaboration des membres de son conseil dans ses nouvelles fonctions.

Le Québec se préparerait à exproprier Asbestos

THETFORD-MINES — Le gouvernement québécois s'approprierait à exproprier la Société Asbestos Ltée dans la région minière de Thetford-Mines.

C'est ce que LE SOLEIL a appris de source fiable, hier.

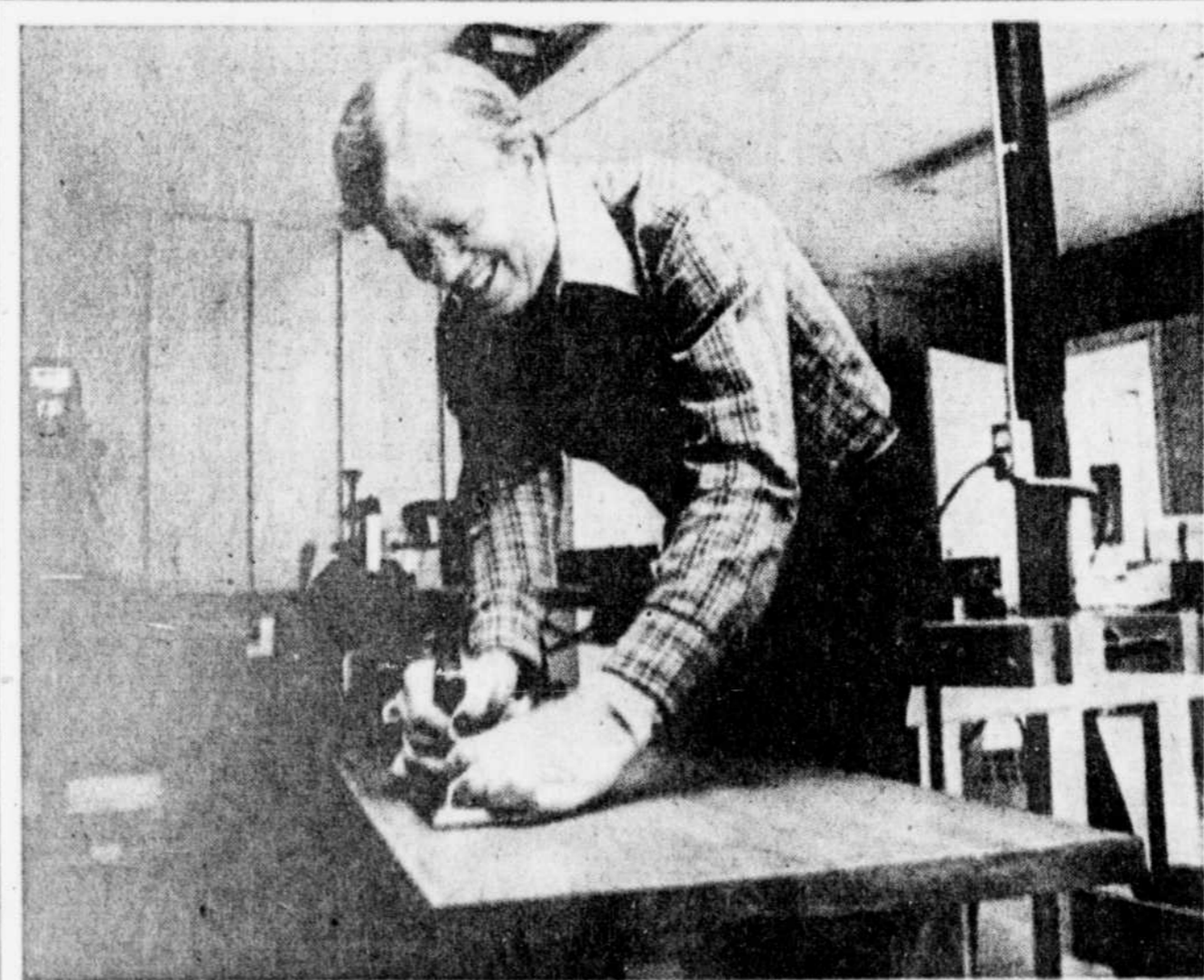
Le cabinet de M. René Lévesque prendrait une décision en ce sens d'ici une dizaine de jours suite à un avis juridique.

Le gouvernement péquiste aurait décidé d'aller de l'avant dans son projet de nationaliser les installations du producteur d'amiante à la suite du jugement favorable rendu récemment par la cour d'appel du Québec.

La cour d'appel a alors confirmé une décision du juge en chef Jules Deschênes, de la cour supérieure, selon laquelle les lois 70 et 121 de l'Assemblée nationale sont constitutionnelles. La loi 70 concerne la création de la Société nationale de l'amiante et la loi 121 vise l'expropriation des biens de la Société Asbestos.

Du même coup, la cour d'appel a annulé l'injonction que la compagnie minière avait demandée pour bloquer l'expropriation jusqu'à ce que la décision ait été rendue.

On sait que la Société Asbestos a interjeté appel auprès de la Cour supérieure.



Carter sort de son silence

L'ancien président des Etats-Unis, M. Jimmy Carter, estime que son successeur est mal conseillé en ce qui concerne le Salvador. Dans sa première entrevue accordée depuis son départ de la Maison-Blanche, il annonce la rédaction prochaine de ses Mémoires pour une somme variant entre \$1 et \$2 millions. Entre-temps, il s'adonne à de légers travaux de menuiserie dans sa maison à Plains, avec des outils que lui ont donnés les membres de son cabinet à l'occasion de son départ.

détails en page D-1

Davis conservera le pouvoir



Bill DAVIS

par Raymond GIROUX (collaboration spéciale)

TORONTO — Un sondage publié samedi par le Toronto Star confirme ce que tout le monde en Ontario savait depuis longtemps: M. William Davis et son Parti conservateur gagneront sans difficulté les élections qui se dérouleront jeudi.

Les chiffres "normalisés" pour tenir compte des cadences traditionnelles des sondages ontariens, qui sous-estiment le vote du Nouveau Parti démocratique et surevaluent celui des conservateurs, accordent en effet 44 pour 100 des intentions de vote au parti au pouvoir depuis 38 ans, 32 pour 100 aux libéraux et 24 pour 100 au NDP.

Dans le contexte politique ontarien, cela signifie que M. Davis a d'excellentes chances de décrocher

la majorité parlementaire qui lui échappe depuis les deux dernières élections.
 Il lui suffit pour atteindre son objectif d'arracher deux ou trois sièges chacun aux libéraux et aux néo-démocrates, et ce parmi la douzaine de circonscriptions à peine où il y a réellement lutte, la très grande majorité des 125 sièges étant assurée d'avance au parti qui la détenait avant le déclenchement des élections.

Pas de luttes à trois

L'Ontario compte en effet très peu de luttes tripartites au niveau local malgré la présence de trois formations, et dans la plupart des cas, le candidat qui arrive dernier, qu'il soit libéral ou néo-démocrate, ne récolte que de 10 à 15 pour 100 des votes.

Mais partout ce sont les conservateurs qui dominent ou se classent au second rang, et leur implantation à l'échelle de toute la province comme parti du centre rend presque impossible la tâche de leurs adversaires.

Même au moment de leur plus faible taux de popularité, en 1975, ils n'étaient aucunement menacés de perdre le premier rang, de sorte que le vrai défi de M. Davis, à cette occasion-ci, est d'obtenir la majorité soit au moins 5 sièges de plus que les 58 qu'il détenait à la dernière législature contre 34 aux libéraux et 33 aux néo-démocrates.

Entre les libéraux concentrés dans les prospères zones rurales du sud-ouest et les néo-démocrates puissants dans les quartiers ouvriers des grandes villes (Suite à la page A2, 1re col.)

L'EST DU QUÉBEC

Manic 5 doublera sa puissance

page A-5

Otages libérés

Un trafiquant de drogues, d'origine canadienne, semble être au nombre des otages libérés en fin de semaine à Damas, après la reddition des pirates de l'air qui avaient détourné un Boeing pakistanais.

page A-3

Dentier en conserve

SARREBOURG France (Reuters) — Un boulanger de Sarrebourg, en Moselle, a eu la fâcheuse surprise de manquer de se casser les dents sur un morceau de protège dentaire alors qu'il dégustait un couscous provenant d'une boîte de conserve d'une marque française très connue.
 L'infortuné dineur n'a pas terminé son couscous. Il a appelé un huissier pour constater le fait et porter plainte.

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-13
Arts et spectacles	B-4 à B-6
Bandes dessinées	C-4
Bridge	D-13
Carrières et professions	C-5
Décès	D-15
Economie-finances	B-7
Editorial	A-6
Feuilleton	B-6
Horoscope	D-13
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	D-1 à D-16
Mot mystère	D-2
Mots croisés	D-4
Où aller à Québec	B-6
Page des lecteurs	A-8
Page documentaire	A-7
Patron	D-3
Pierre Champagne	H-9
Sport	C-1 à C-7
Télévision	D-15 et B-5

météo

Plutôt nuageux avec quelques flocons de neige. Demain: beau et froid dans la région de Québec, nuageux plus à l'est.

détails, page D-2

Davis ... (Suite de la première page)

comme Toronto, Hamilton, Oshawa et Thunder Bay, le PC n'a aucune difficulté à présenter l'image de son chef comme le seul homme capable de diriger la plus riche province du pays.

Smith au pilori

Dans cette campagne axée uniquement sur la qualité des chefs respectifs, les conservateurs attaquent sans relâche la personnalité même du leader libéral, M. Stuart Smith, qui a le double handicap en politique ontarienne d'être psychiatre et de venir de Montréal.

"Ces méchancetés" ont d'ailleurs été évoquées par le très sérieux Globe and Mail de Toronto qui a écrit en éditorial qu'un homme né hors de l'Ontario et capable de s'exprimer en français et en italien comme en anglais représentait beaucoup plus le multiculturalisme de la province que M. Davis, un avocat de Brampton, une banlieue de Toronto dont il se vante de n'être jamais sorti.

Quant à M. Michael Cassidy,

chef des néo-démocrates, il vient d'Ottawa mais a jugé bon de déménager à Toronto. Maintenant, ses adversaires conservateurs accusent d'avoir abandonné ses électeurs d'Ottawa-Centre... Il a ce-

pendant vendu sa Peugeot importée pour se procurer une automobile américaine, question de faire meilleure figure auprès des militants qui travaillent dans les usines de Windsor et d'Oshawa.

Opposition au... (Suite de la première page)

La candidate du Progrès civique, Mme Marie Morin, a également été invitée à adresser la parole aux quelques citoyens présents à l'hôtel de ville.

Tout comme son adversaire l'avait fait avant elle, la candidate a tenu à remercier ceux qui avaient si chaleureusement travaillé à sa campagne. Evidemment déçue de la tournure des événements, Mme Morin a analysé les résultats de la sorte.

"Les gens ont cru que mon élection était gagnée d'avance. Aussi n'ont-ils pas cru bon de se rendre voter aujourd'hui. Si les gens avaient participé à plus de 30 pour 100, les résultats auraient été fort différents." "Je trouve par ailleurs dommage que les femmes n'aient pas fait un effort plus soutenu pour m'appuyer. Mais je reste tout de même très heureuse de cette première expérience et je suis pleine d'énergie pour l'élection générale de l'automne, si on veut toujours de moi."

De son côté, le chef du Progrès civique, M. Pelletier, a précisé que son équipe pour l'automne prochain n'était pas choisie. Souscrivant à l'analyse de Mme Morin à savoir que c'est surtout l'opposition qui s'était rendue aux urnes, il s'est dit déçu de n'avoir pas fait élire la première femme au conseil de ville de Québec. "Il s'agit pourtant d'un actif social et communautaire d'importance et Mme Morin avait les qualités requises pour remplir ce mandat."

En plus de louer le travail impeccable de l'équipe du président d'élection, le maire de la capitale a conclu sur l'effet positif qu'allait avoir la victoire du Rassemblement populaire. "Avec quelqu'un qui n'est politiquement pas de la même équipe à la même table que nous, l'administration sera désormais jugée à son mérite."

Euphorie

C'est au Cercle des voyageurs où MM. Mainguy et Racicot ont rejoint leurs troupes en fin de soirée que les membres du Rassemblement populaire ont bruyamment salué la percée de leur candidat.

Pour un, M. Pierre Racicot y est allé d'une harangue électorale régulièrement entrecoupée par les applaudissements. Prédissant des jours sombres au Progrès civique aux élections générales, pour lui avec l'arrivée de Pierre Mainguy au conseil s'amorçait le règne d'une démocratie à Québec.

Décorquant les résultats quartier par quartier, les commentaires allaient bon train dans l'assemblée, la joie faisant place au délire quant on annonça que les citoyens de Saint-Jean-Baptiste avaient mis leur confiance en M. Mainguy dans une proportion de plus de 70 pour 100. D'autres réussites peut-être moins ronflantes, faisaient espérer des lendemains plus prometteurs.

L'Alberta se dit très attachée au Canada

EDMONTON (d'après PC) — Malgré un an d'intenses problèmes constitutionnels et énergétiques et l'émergence d'une activité séparatiste, les Albertains restent encore profondément attachés au Canada, selon un sondage fait pour le compte du Edmonton Journal et du Calgary Herald.

Le sondage, effectué une semaine après la décision de l'Alberta de réduire sa production de pétrole, indique que les Albertains veulent autant faire partie de la Confédération qu'en 1980, comme l'avait alors révélé un sondage.

Le récent sondage indique cependant une légère baisse de l'appui aux politiques énergétiques et constitutionnelles du premier ministre Peter Lougheed.

Des 601 adultes interrogés, 88

pour 100 ont déclaré qu'ils voulaient que leur province fasse partie du Canada, 6 pour 100 se sont prononcés pour la séparation et 6 pour 100 n'avaient pas d'opinion.

Mais seulement 55 pour 100 approuvent la politique énergétique de leur premier ministre, 25 pour 100 ne l'approuvent pas et 19 pour 100 n'ont pas d'opinion.

Interrogé à ce sujet vendredi, le premier ministre Lougheed a admis que sa décision de réduire la production de pétrole peut expliquer la baisse de popularité de sa politique. Mais selon lui, les résultats du sondage expriment un fort appui si on tient compte des indices et de ceux qui n'ont pas d'opinion.

Au point de vue constitutionnel, 55 pour 100 ont dit approuver M. Lougheed, 19 pour 100 le dé-

sapprouvent et 25 pour 100 n'ont pas d'opinion.

Ottawa

Ceux qui désapprouvent les politiques du premier ministre Lougheed n'appuient cependant pas automatiquement les politiques fédérales.

Soixante-dix-neuf pour 100 ont dit désapprouver la politique énergétique du premier ministre Trudeau et 68 pour 100 ne sont pas d'accord avec sa politique constitutionnelle.

Pour l'énergie, 11 pour 100 appuient M. Trudeau et pour la constitution, Ottawa a l'appui de seulement 15 pour 100 des Albertains.

Enfin, 16 pour 100 d'entre eux n'approuvent ni M. Lougheed ni M. Trudeau en matière d'énergie et 11 pour 100 ne sont d'accord avec ni l'un ni l'autre sur la question constitutionnelle.

Ottawa hausse l'intérêt de ses obligations

OTTAWA (UPC) — Le ministre fédéral des Finances, M. Allan MacEachen, a annoncé que le gouvernement dépenserait \$200 millions pour hausser le taux d'intérêt des obligations d'épargne du Canada de 11,5 à 13,75 pour 100 pour une période de sept mois se terminant le 31 octobre.

Un fonctionnaire du ministère des Finances a indiqué que cette hausse du taux d'intérêt a été mise de l'avant pour faire en sorte que les Canadiens n'encaissent pas leurs obligations pour les investir dans des secteurs plus rentables. Il y a pour une valeur de \$16,2 milliards de bons d'épargne du Canada en circulation.

Le taux d'intérêt pour chaque année subséquente à l'échéance sera maintenu au taux de 10,5 pour 100.

Depuis que la Banque du Canada a élevé son taux bancaire au niveau record de 17,36 pour 100, poussant le taux d'intérêt privilégié de la plupart des banques à charte à 18,5 pour 100, M. MacEachen a refusé catégoriquement d'élever les primes sur les obligations d'épargne.

Dans un communiqué, M. MacEachen a dit que le nouveau taux s'applique à la série d'obligations d'épargne du Canada de 1980-1981 et pour toutes les autres obligations des 10 émissions antérieures qui sont en circulation.

M. MacEachen a ajouté que le taux de 13,75 pour 100 reflète la hausse générale des taux d'intérêt sur le marché canadien des prêts.

Le taux privilégié de la Banque du Canada, qui a baissé de 0,05 pour 100 jeudi, semble s'être stabilisé depuis les

hausses records du mois de décembre. Le taux s'est maintenu aux environs de 17 pour 100 depuis Noël.



Montagne de déchets

Un groupe de citoyens de Vancouver a amoncelé les ordures devant l'hôtel de ville pour rappeler aux édiles qu'ils sont sans service de collecte des ordures depuis le 30 janvier en raison d'un conflit de travail.



Mme Marie Morin a imputé sa défaite à la faible participation des électeurs tandis que le maire Pelletier s'est dit déçu de ne pas avoir fait élire la première femme au conseil de ville de Québec.

le mot du jour

Pauvre petite!
On ne peut pas dire que les petites voitures sont sécuritaires. Premièrement, le mot "sécuritaire" n'existe pas dans la langue française; il n'y a que le mot "sûr". En second lieu, les "Tonka" sont bâties pour les jeux dans les cours.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne
Tirage de samedi
3-1-3
Informations: 643-8990

LE SOLEIL
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 12h00
RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

twik

twik dans la brousse

twik cherche l'aventure, en kaki, en camouflage... c'est le style de la jungle... inapprivoisé!

- a le bermuda à plis, coupe ample, une poche avec fermeture, une poche appliquée. Kaki. 5 à 13. exclusif à twik \$38. le sweatshirt camouflage. P.M.G. \$26.
- b le pantalon pyjama, élastique à la taille et aux chevilles. kaki. 5 à 13. exclusif à twik \$35. le t-shirt à larges rayures. kaki/rouge. P.M.G. \$14.
- c la salopette ample avec ou sans ceinture, jambe droite avec revers. kaki. P.M.G. \$25. exclusif à twik

le polo maille lacoste. kaki. P.M.G. \$12.

la maison
simons
deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

LES ÉLECTIONS DU 13 AVRIL

Matane Bérubé aura son ancien étudiant comme adversaire

par Michel CORBEIL

LES MECHINS — Un ancien étudiant de M. Yves Bérubé, député péquiste de la circonscription de Matane, se présentera contre ce dernier, sous la bannière du Parti libéral du Québec (PLQ), à l'occasion des élections générales.

Hier, une centaine de militants libéraux, réunis à Les Méchins, ont entériné le choix de M. Serge Vézina, un ex-étudiant au niveau du doctorat

à l'université Laval et ingénieur minier comme son adversaire péquiste.

Originaire de Matane mais demeurant à Havre-Saint-Pierre, M. Vézina a été élu sans opposition. Ce qui a créé une controverse au sein du PLQ de la circonscription puisque MM. Régis Vallée et Louis-Mario Ross, respectivement de Sainte-Anne-des-Monts et de Matane, avaient fait part de leur décision de se présenter à l'assemblée d'investiture libérale. Leurs noms avaient été écartés pour

une technicalité: aucun des deux hommes n'avaient pu déposer son bulletin à temps.

"Je ne me sens absolument pas mal à l'aise, a expliqué M. Vézina en conférence de presse. Derrière MM. Ross et Vallée, il n'y avait pas d'appuis de la base. Nous aurions perdu notre temps", dit-il en faisant allusion à une assemblée où les militants auraient eu à voter.

M. Vézina admet qu'il ne parcourt la circonscription que depuis une semaine, "mais je crois avoir couvert tout le comté en échantillonnant les éléments représentatifs".

Pour le moment, M. Vézina reste vague quant aux positions qu'il entend défendre durant la campagne électorale. Il se refuse à faire des promesses "inconsidérées". Par exemple, "nous ne pouvons pas dire si nous rénovons la route 132 parce que nous devons prendre connaissance de tous les éléments du dossier. D'accord, "pour l'instant" avec le rôle de la Société québécoise d'exploitation minière (SOQUEM), M. Vézina rappelle que son parti s'est engagé à revoir le rôle des sociétés d'Etat.

"Nous voulons réévaluer le rôle de ces sociétés. Elles n'ont pas à assumer un rôle dirigeant. Avec Rexfor, M. Bérubé est en train de créer un monopole. C'est cela que nous réévaluerons."

Dans la circonscription de Gaspé, la tempête de neige a eu raison de l'ardeur des militants péquistes et libéraux. Le mauvais temps a forcé le report de l'assemblée du Parti québécois dans cette circonscription.

Dans le camp péquiste, M. Henri Lemay, préfet de comté et président du comité du OUI en mai, et Mme Gisèle Cayouette, membre de l'exécutif national du PQ, aspirent à représenter leur parti dans Gaspé.

Pour ce qui est du PLQ, l'assemblée a été annulée et l'organisation du parti a fait savoir que M. Robert Pidgeon, ex-maire de Gaspé, avait été déclaré candidat officiel du PLQ, parce qu'il était le seul candidat sur les rangs.

Grégoire sera de nouveau candidat PQ dans Frontenac

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Faisant sans aucun doute allusion à son passé (condamnations pour détournement de mineures et fraude fiscale), le député péquiste sortant dans la circonscription de Frontenac en vue du scrutin provincial du 13 avril, M. Gilles Grégoire, a admis sans ambages devant 400 personnes, hier, à Thetford-Mines, qu'il n'est pas un "enfant de chœur" mais qu'il a une "tête de cochon" pour travailler au développement économique de la région de l'Amiante.

"Si c'est un candidat de ce genre que vous recherchez, je suis votre homme", a dit le rusé politicien en commençant son allocution au cours du congrès qui devait le choisir de nouveau comme porte-étendard du parti dans Frontenac à la prochaine élection provinciale.

M. Grégoire a remporté la nomination en battant facilement son jeune adversaire, M. Christian Dubois, âgé de 24 ans, de Saint-Ferdinand d'Halifax. Les résultats du scrutin

n'ont pas été divulgués. Au cours de son discours, M. Dubois qui s'est identifié ouvertement comme souverainiste, n'a fait aucune allusion au député sortant, ni expliqué les raisons qui motivaient sa contestation. Le perdant s'est rallié au vainqueur.

Les résultats du vote auraient été plus serrés si l'ex-président de l'Association des péquistes du comté, M. Gilles Boucher, avait accepté d'affronter M. Grégoire. En réflexion depuis plusieurs jours, M. Boucher s'est désisté vendredi dernier pour cause de santé.

Des dissidents ont fait des pieds et des mains pour opposer un adversaire de taille à M. Grégoire ou obtenir un appui quelconque des hautes instances du parti.

Ces mécontents reprochent à M. Grégoire ses démêlés avec la justice et de ne pas s'être établi dans la région après son élection en 1976.

A quelques reprises, M. Grégoire ne s'est pas gêné de faire allusion à son passé en déclarant qu'il était péteur de santé, plein d'énergie, et dangereusement en forme. Ces propos ont déridé l'auditoire.



Comme le centre communautaire de Sully ne pouvait contenir que le tiers des 2.000 partisans, le vote a dû se dérouler simultanément dans deux autres écoles voisines.

Kamouraska-Témiscouata La victoire va au favori de l'"establishment" libéral

par Réal LABERGE

POHENEGAMOOK — Au-delà de 2.000 partisans, qui ont dû être répartis entre un centre communautaire et deux écoles voisines, ont participé, hier, à Sully, dans la municipalité de Pohenégamook, à la "superconvention" libérale de Kamouraska-Témiscouata.

C'est le favori de l'establishment local, le Dr Réginald Grand'Maison, dentiste de La Pocatière, qui a finalement emporté sur le poulailler de l'autre bout du comté, M. Alonzo Lemay, maire des Étroits et préfet de Témiscouata, après deux tours de scrutin, sept longues heures d'attente et d'incessants appels à la solidarité. Un mot d'ordre qu'ont respecté les trois autres aspirants, en promettant leur entier appui au vainqueur et en lançant un appel de ralliement à leurs supporters respectifs.

"Il nous faut un oui pour l'unité, et un consensus clair pour une défaite du député péquiste de Kamouraska-Témiscouata", venait notamment de lancer le leader parlementaire de l'opposition, M. Gérard-D. Lévesque, qui a qualifié l'assemblée de nomination de la plus grande rencontre politique des annales historiques de la circonscription.

Rappelons que quelques jours plus

tôt, le chef libéral Claude Ryan avait renversé une décision de l'organisation locale, de ne tenir qu'un seul tour de scrutin, à majorité simple. On voulait ainsi minimiser les problèmes liés au fait qu'on ne trouvait pas dans la circonscription une salle suffisamment spacieuse pour accueillir les 1.000 à 1.500 militants habitués à voter qu'on attendait. A la première ronde du scrutin, hier, le nombre des voteurs a dépassé ces prévisions s'élevant à 1.691, ou à environ 50 pour 100 des 3.400 membres de l'association libérale locale.

Los résultats

A ce premier tour de scrutin, le Dr Réginald Grand'Maison a presque atteint une majorité absolue avec 784 votes; alors que M. Alonzo Lemay en obtenait 477, et que les deux autres aspirants qui ont subi l'élimination, ne recueillaient que 220 votes pour M. Roger Pelletier, un agriculteur de La Pocatière, et 210 pour M. Lomer Pelletier, un industriel de Rivière-Beauve.

Au deuxième tour, qui n'a totalisé que 1.495 voteurs, M. Grand'Maison l'a emporté par 249 voix de majorité, obtenant un suffrage de 872 contre 623 pour M. Lemay. L'élu n'aurait obtenu sa clientèle que de 88 votes,

alors que son rival du Témiscouata en récoltait 146 de plus qu'à la première ronde.

"Il y aura des blessures", a admis le candidat choisi, qui s'est par contre promis de faire tout en son pouvoir pour "qu'elles soient faciles à guérir".

Le Dr Grand'Maison a dit tenir à une campagne qui soit avant tout respectueuse de la vie privée et familiale des candidats en présence dans la campagne.

A son adversaire péquiste, il a posé quatre questions portant sur sa position dans la question des abattoirs, du feu vert aux lits de l'hôpital de Notre-Dame-du-Lac, de la fermeture du laboratoire des sols de La Pocatière et de la réfection de la route Cabano-Squateck.

Triple couronne

M. Gérard-D. Lévesque s'en est particulièrement pris à la "triple couronne" du gouvernement péquiste: le chômage, les taxes et les déficits.

D'un gouvernement qu'il a aussi qualifié d'étouffant, il a dénoncé entre autres l'astuce d'une taxe qui augmenterait automatiquement de 20 pour 100 à chaque augmentation des prix du pétrole, à l'insu de la population.

En voici des gagnants de 10 000 \$:

Francine Chouinard Ste-Foy	Manuel Canella Laval-des-Rapides	Lorraine Champagne Sept-Îles	Régis Charette Barraute	Marie-Jeanne Renaud Verdun	Louise Arseneault Chomedey	Lucie Vallières Sherbrooke	S. Hall Pierrefonds	Jean-Luc, Gaétane et Allan Flanders Rock-Islands	Annuziata Dibiasi Montréal	Marcelle Savoie Neufchâtel	Gérard Berthiaume Mascouche	Maurice & Marthe Blanchette St-Luc	Jacques Ricard Dollard-des-Ormeaux	Francine Hoot St-Nicolas	Michel Régimbald Pointe-Gatineau
Claude Clouston St-Romuald	Francine Bernard Châteauguay	Gertrude Thibault Beloeil	Robert Matte Yamachiche	Paul Dubreuil St-Hyacinthe	Robert Lapierre Sept-Îles	Gilles Fortin Thetford Mines	Wayne Ross Montréal	Normand Létourneau Drummondville	Louis Blais Baie St-Paul	Jeanne d'Arc Maurais Shawinigan	Paul-Emile Hamel Trois-Rivières	Mario Desbiens Pointe-Lebel	Jean-Réal Lebreux St-Eustache	Denise Gadoury Laval	
Henri Romano Cote St-Luc	Martin Lemay Lasalle	Mme Roland Dufour St-Bernard-sur-Mer	Guy Julien Chicoutimi	Andreas Mankafas Brossard	Pierre Brosseau Ste-Dorothee	Jacqueline Bougie Montréal	Michel Barriere St-Bernard	Marie-Thérèse Bertrand Lorraine	Raymonde Richard Pont-Viau	Henriette Bergeron Clermont	Georges Gauthier Ste-Catherine	Nicole Gagnon Chicoutimi	J. Pilote Longueuil		
Lorraine Bussière Pont-Rouge	Sylvain Labonté Acton Vale	Robert Copping Châteauguay	Pierre Bourassa Cap-de-la-Madeleine	Aline Piley La Plaine	Yvette Baugnion Montréal	Alain Ouellette Anjou	Azari Lambert St-Alexis-Des-Monts	Denis Boivin Chomedey	Dorothy Rayson Ville Mont-Royal	Abraham Wagen Montréal	Doris Tremblay Ste-Anne-des-Lacs	Gervais Le Guerrier Pointe-Gatineau	Mina Scott Dorval	Nicole Gagnon Chicoutimi	

Tous ces gens ont gagné au jeu porte-bonheur de Loto-Québec.

FORTUNA LOTERIE INSTANTANÉE

loto québec

MARCELLE

Produits hypo-allergènes non parfumés, avec un cadeau beauté pour vous.

MARCELLE

Les produits de beauté hypo-allergènes Marcelle sont faits pour les peaux délicates. Mais même si vous avez un teint de porcelaine, vous les apprécierez aussi. Marcelle offre une gamme complète de produits de beauté de haute qualité. Vous y trouverez tout ce que vous pouvez imaginer pour votre visage et votre corps.

Avec un achat de \$5.00 et plus de produits Marcelle, vous recevrez gratuitement une crème hydratante d'une valeur de \$5.95.

En vente à nos 6 magasins au rayon des cosmétiques.

Marcelle

En vente à nos 6 magasins

avis de décision

Décision CRTC 81-152. Câblodistribution L.M.N. Ltée, East Broughton (Qué.) (800856700) à la suite de l'audience publique tenue à Hull (Qué.) le 13 janvier 1981, le CRTC annonce qu'il approuve la demande de renouvellement de la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion susmentionnée, du 1er octobre 1981 au 30 septembre 1984, aux conditions qui y seront stipulées. Cette licence est soumise à la condition que le titulaire possède et exploite, au minimum, la tête de ligne locale, les amplificateurs et les prises de service aux abonnés.

Décision CRTC 81-163. Appareils Electroniques Bérubé Inc., Saint-Benoît-Labre, Saint-Ludger, Saint-Prospère et Saint-Théophile (Qué.) (802163600) (802164400) (802165100) (802166900), conformément à l'avis public CRTC 1980-120 du 10 décembre 1980, le CRTC annonce qu'il approuve les demandes de modification des licences des entreprises de réception de radiodiffusion desservant les endroits susmentionnés en vue d'augmenter le tarif d'abonnement mensuel maximal de \$5 à \$6. Le Conseil note que cette augmentation est justifiée pour des raisons financières et qu'elle permettra au titulaire d'entreprendre la mise sur pied d'un studio à Saint-Prospère.

Canada